

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

29 mars 2017

Sommaire

| | |
|---|----|
| I- OUVERTURE DE LA SÉANCE | 4 |
| II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE | 4 |
| III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM | 4 |
| IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2017 | 5 |
| V- VIE SCOLAIRE | 5 |
| Carte scolaire 2017-2018 | 5 |
| Approbation de la convention à intervenir avec la ville de Bourg-la-Reine instaurant la gratuité des frais de scolarité engagés pour l'accueil des enfants du "Jardin des mondes" dans les classes UPE2A..... | 7 |
| VI- FAMILLE – PETITE ENFANCE | 8 |
| Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine – "Prestation de service Établissement d'Accueil des Jeunes enfants 0-6ans" – vœu relatif aux modalités d'application de la Prestation de service unique..... | 8 |
| VII- AFFAIRES FINANCIERES | 15 |
| Adoption du compte administratif 2016..... | 15 |
| Affectation du résultat budgétaire 2016..... | 21 |
| Approbation du compte de gestion 2016..... | 23 |
| Adoption du budget primitif 2017 | 24 |
| Fiscalité locale 2017 – Fixation des taux d'imposition pour l'année 2017 | 44 |
| VIII- ADMINISTRATION MUNICIPALE | 45 |
| Rapport d'activités des services municipaux 2016..... | 45 |
| IX- ADMINISTRATION GENERALE | 53 |
| Pouvoirs du maire – délégation du conseil municipal concernant le droit de préemption urbain. | 53 |
| X- QUESTIONS DIVERSES | 55 |
| XI- COMMUNICATIONS DU MAIRE | 55 |
| XII- DECISIONS DU MAIRE | 58 |

| | |
|--|-----------|
| XIII- QUESTIONS ORALES..... | 58 |
| Question orale de Claude Debon | 58 |
| Question orale de Dominique Daugeras..... | 60 |
| Question orale de Jean-Jacques Campan..... | 62 |

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 35 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance du conseil municipal.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. le maire

Je demande à M. Lefebvre de bien vouloir procéder à l'appel.

Timothée LEFEBVRE

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Liza Magri
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Claire Beillard-Boudada
- ✓ Timothé Lefebvre
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Benjamin Lanier
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Claude Debon

- ✓ Dominique Daugeras

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Bruno Philippe, excusé, a donné pouvoir à Philippe Laurent
- ✓ Claire Vigneron, excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Oheix
- ✓ Thierry Legros, excusé
- ✓ Xavier Tamby, excusé
- ✓ Sakina Bohu, en retard, arrive à 19h40
- ✓ Othmane Khaoua, en retard, arrive à 19h47
- ✓ Catherine Lequeux, en retard, arrive à 19h45
- ✓ Thibault Hennion, en retard, arrive à 20h05
- ✓ Sophie Ganne-Moison, excusée, a donné pouvoir à Benjamin Lanier
- ✓ Christian Lancrenon, excusé, a donné pouvoir à Xavier Tamby

M. le maire

Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2017

M. le maire

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2017.

Est-ce qu'il y a des observations ?

S'il n'y a pas d'observations, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 2 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

V- VIE SCOLAIRE

Carte scolaire 2017-2018

Chantal BRAULT

Comme tous les ans, la carte scolaire s'impose à nous. La direction départementale de l'Éducation nationale juge, en fonction des effectifs recensés dans notre ville et de leur fluctuation, de l'opportunité d'ouvrir ou de fermer des classes dans les écoles maternelles et élémentaires.

L'Éducation nationale envisage ainsi la fermeture d'une classe à l'école maternelle des Blagis. Même si l'on constate une légère baisse des effectifs, nous savons que ceux-ci peuvent évoluer,

des familles inscrivant leur enfant durant la période estivale. S'agissant de l'école maternelle des Blagis, nous savons qu'entre six et sept inscriptions surviennent durant cette période et qu'il faut donc les prendre en compte.

La délibération vise à maintenir à tout prix cette classe ouverte, sachant que si la décision est prise de la fermer, celle-ci pourra être revue lors de la rentrée scolaire en fonction des effectifs réels.

Par ailleurs, et c'est une bonne nouvelle que nous devons saluer, l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire des Blagis est annoncée. L'Inspectrice a posé un regard d'une grande intelligence sur ce territoire. Elle a en effet compris l'importance d'ouvrir une classe dans cette école. Nous pourrions l'en remercier lorsque cette ouverture sera définitive.

Nous demandons enfin l'ouverture d'une classe à l'école maternelle du Centre. Nous l'avions déjà demandée l'année dernière sans toutefois l'obtenir. Les parents se sont mobilisés, une moyenne par classe de 29,71 élèves étant quelque chose de compliqué à gérer. Cette ouverture est annoncée et j'espère qu'elle se confirmera.

Benjamin LANIER

Espérons que la ferveur et l'engouement de M^{me} Brault seront porteurs pour le maintien de cette classe.

Quelles sont nos chances par rapport aux échanges que vous avez pu avoir concernant ces trois demandes ?

Chantal BRAULT

S'agissant de la demande d'ouverture des deux classes, les chances sont grandes.

En ce qui concerne la classe de l'école maternelle des Blagis, les chances sont grandes qu'elle soit fermée. Mais l'Inspectrice sera présente le jour de la rentrée. Si nous avons une dizaine, ou même sept ou huit enfants supplémentaires inscrits, il n'est pas exclu que cela soit jugé comme étant un critère favorable. Nous sentons que cela est tout à fait possible au regard des effectifs de la crèche des Blagis. Même si celle-ci n'est pas sectorisée, nous savons quels enfants seront scolarisés à la maternelle des Blagis. L'inspection a convenu que tout cela pouvait être recalculé le jour de la rentrée.

En ce qui concerne l'ouverture des deux classes supplémentaires, nos chances d'aboutir sont grandes.

Claude DEBON

Ma remarque va dans le même sens que celle de M. Lanier. Il y a beaucoup de chance que les trois cas soient favorables à Sceaux. On sait qu'il est important que les effectifs des classes ne soient pas trop élevés pour la socialisation et la réussite des élèves.

Cela signifie aussi que nos relations avec l'Inspectrice de l'Éducation nationale sont très bonnes. Je suppose qu'il existe des villes où il n'est pas aussi facile de faire passer de telles demandes.

En l'occurrence, nous demandons l'ouverture de deux classes supplémentaires et le maintien d'une classe qui doit être supprimée. Cela paraît quand même très favorable pour la Ville.

Chantal BRAULT

Nous avons une très bonne relation avec l'Inspectrice de cette circonscription ainsi qu'avec le Directeur académique. Il y a aussi de très bons élus qui défendent ces demandes et qui ne lâchent rien.

Il y a aujourd'hui un regard intelligent porté sur la nature des quartiers où sont implantées ces écoles. C'est assez nouveau et c'est une belle idée.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Approbation de la convention à intervenir avec la ville de Bourg-la-Reine instaurant la gratuité des frais de scolarité engagés pour l'accueil des enfants du « Jardin des mondes » dans les classes UPE2A.

Chantal BRAULT

Il s'agit d'approuver une convention à intervenir entre la ville de Bourg-la-Reine et la ville de Sceaux instaurant la gratuité des frais de scolarité pour des enfants migrants qui sont aujourd'hui hébergés par le Centre d'action sociale protestant, dont le siège est à Paris et qui dispose d'un centre d'hébergement à Bourg-la-Reine. La Ville de Paris est propriétaire du lieu d'hébergement.

Ces enfants seront scolarisés dans les écoles de Bourg-la-Reine, mais ceux qui ne parlent pas français seront orientés vers une classe UPE2A, unité pédagogique pour élèves allophones arrivants, susceptible de les accueillir dans une classe spécialisée qui a la vocation tout à fait particulière d'apprendre le français aux enfants qui ne le parlent pas.

Il est proposé d'accueillir ces enfants à Sceaux, Bourg-la-Reine n'ayant pas ce type de classe. Nous sommes appelés à signer avec la Ville de Bourg-la-Reine une convention, car les villes dont Sceaux, le 29 mars 2017

viennent les enfants dérogataires doivent s'acquitter d'une contribution forfaitaire pour les frais de scolarité engagés.

Une autre convention sera éventuellement passée avec le Centre d'action sociale protestant pour la prise en charge de la cantine.

Nous vous proposons aujourd'hui de conventionner avec Bourg-la-Reine pour accueillir ces enfants. Il est question d'accueillir deux enfants. Cela nous permet de participer à cet accueil, d'être partenaires et de nous engager à ne pas facturer les frais de scolarité de ces enfants migrants.

Il vous est proposé d'approuver cette convention.

M. le maire

Qui souhaite intervenir ?

Benjamin LANIER

Je crois que l'on a affaire à une très belle délibération. Il faut le dire. C'est un bel engagement de la Ville de Sceaux. Je tenais à vous féliciter pour cela.

Une petite question, sait-on combien d'enfants bénéficieront de cette disposition ?

Chantal BRAULT

Il est question pour l'instant de deux enfants.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI- FAMILLE – PETITE ENFANCE

Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine – « Prestation de service Établissement d'Accueil des Jeunes enfants 0-6ans » – vœu relatif aux modalités d'application de la Prestation de service unique.

Chantal BRAULT

Il s'agit d'une question un peu plus complexe et plus lourde, mais qui reste néanmoins dans des configurations que nous connaissons. Cela soulève toutefois des inquiétudes et des préoccupations.

La Ville de Sceaux reçoit une prestation de service unique qui est une aide au fonctionnement versée par la Caisse d'allocations familiales pour nos établissements d'accueil de jeunes enfants. Cette convention signée pour l'obtention de cette aide au fonctionnement est liée à certaines conditions qui sont pratiquées depuis 2002, date de la première signature. Ces conventions sont signées pour trois ans.

Ces aides financières au fonctionnement sont décidées dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion signée entre la Caisse nationale des allocations familiales et l'État. Elles sont issues des travaux conduits sur le financement de l'ensemble des politiques familiales du pays, dont l'accueil des jeunes enfants.

Tout cela fonctionne à peu près bien. Nous rentrons dans les critères car nous avons toujours été très respectueux des règles qui s'imposent à nous.

Cette prestation de service unique poursuit cinq grands objectifs :

- ✓ l'application d'un barème et une tarification au quotient familial,
- ✓ la réponse aux besoins des familles,
- ✓ l'accessibilité à tous,
- ✓ l'accueil aux familles en difficulté, l'accueil d'urgence.
- ✓ Le développement du multi-accueil.

Cette prestation de service unique se traduit par un contrat que les familles signent avec la ville. Ce contrat stipule le nombre de jours et d'heures de garderie pour l'enfant par semaine. Ces contrats sont en effet très contraignants, mais doivent permettre des accueils ponctuels, pour quelques jours seulement. Ceci autorise une diversification et une ouverture très larges pour les familles. Il pourrait ainsi y avoir aussi des accueils atypiques avec des horaires du soir que nous ne pratiquons pas encore. Pour l'instant, nous sommes assez classiques dans les dispositions que nous prenons.

Nous devons attester de tout cela et nous assurer de la bonne application de ces dispositions.

À ces modalités de prestation de service unique s'ajoutent, année après année, des contraintes supplémentaires, des renforcements de plus en plus prégnants, une flexibilité de plus en plus ~~en~~ subtile qui pourraient laisser entendre que nous pourrions accueillir des enfants une heure ou deux par jour. Or, vous savez que les professionnels, qui sont très qualifiés dans ces lieux d'accueil, ne peuvent accepter de telles modalités qui sont très dommageables pour les enfants.

La contribution des familles est calculée en fonction du quotient familial et la PSU permet de compenser le manque à gagner des familles qui payent le moins, même s'il reste une contribution de la Ville non négligeable.

Quelques points nous préoccupent aujourd'hui, et notamment le fait que ce qui compte pour la prestation de service unique, ce ne sont pas les heures facturées, mais les heures réalisées. Si une

famille décide de ne pas emmener son enfant une journée en crèche, ce sont des heures que nous devrions facturer, puisqu'elles correspondent au contrat, mais que la CAF défalque, parce qu'elles ne sont pas réalisées. Nous nous battons depuis plusieurs années sur le sujet sans parvenir à obtenir satisfaction.

Il est par ailleurs décidé que les familles peuvent partir en vacances quand elles veulent, comme elles veulent et aussi longtemps qu'elles veulent, en plus des cinq semaines de vacances prévues au contrat. Il devient donc extrêmement difficile pour la Ville d'organiser ses équipes.

Sur mes conseils, si ce n'est sur mes injonctions, les maires de France, et en particulier les maires des Hauts-de-Seine, se sont mobilisés tout particulièrement sur le sujet. J'ai rencontré le directeur de la CNAF. J'ai porté le sujet, je l'ai débattu. D'autres partenaires m'accompagnaient. Il nous a été dit que l'on ne reviendrait pas sur la PSU, mais que l'on pouvait imaginer des avenants sur certains points de cette prestation.

Ce qui nous préoccupe le plus, c'est que nous devons approuver cette convention telle que nous la connaissons pour les trois années à venir. Or, les conclusions de la COG n'ont pas encore abouti et nous ne savons ce qu'il adviendra de cette aide après 2017. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à surseoir à cette signature. Cela nous a été refusé. Puisque cela nous a été refusé, nous sommes obligés de voter cette convention, afin de ne pas perdre cette ressource importante, mais nous souhaitons prononcer ce vœu pour réexpliquer notre positionnement et affirmer notre vigilance. Aujourd'hui, planifier à trois ans le fonctionnement de nos établissements d'accueil est impossible, car nous ignorons tout des modalités financières à venir.

M. le maire

Deux délibérations vous sont donc proposées. Une première délibération pour adopter la convention, même si elle ne nous convient pas totalement, car le risque de ne pas délibérer serait de perdre cette ressource de 1,2 M€ pour la ville.

Nous souhaitons par ailleurs déposer un vœu pour demander les assouplissements dont a parlé M^{me} Brault. Il s'agit d'un vœu qui a été proposé à beaucoup d'autres communes.

Chantal BRAULT

Toutes les communes l'ont reçue.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ?

Claude DEBON

Il fallait réussir à bien voir clair dans la situation, ce qui n'était pas si simple. Il y a deux points tout à fait sensibles que vous venez de nous réexpliquer par rapport à la question de la non-assurance du taux après 2017 ; ce qui est effectivement très embêtant par rapport à l'engagement des différents acteurs, et aux absences non-rémunérées.

Je pense qu'il faut absolument se bagarrer là-dessus. Cela me semble évident, et vous le faites. Mais j'ai du mal à comprendre l'écriture de la convention par rapport à ces deux points sensibles. J'ai compris que les problèmes seront essentiellement traités avec l'utilisation de l'informatique. Ce sera donc un nouveau type de fonctionnement, mais je n'ai pas vu en quoi cela répondait aux questions que vous posez. Je n'ai pas bien vu l'intérêt de la convention, pour tout dire.

Chantal BRAULT

La convention est très technique. Elle est sous-tendue par un règlement intérieur très épais qui détaille le fonctionnement de la PSU. Cela va du nombre des personnels jusqu'à la nature de leur formation, les projets pédagogiques, etc. Ce règlement traite de tout le quotidien des crèches.

La convention annexée à la note de présentation stipule uniquement le mode de relation entre la Ville et la CAF. Tout le reste tient dans un document très lourd que nos services connaissent bien. Ce fonctionnement, y compris les modalités de calcul liées aux barèmes, sont vraiment des dossiers extrêmement techniques. Des collègues de ce département appellent parfois pour des conseils et des explications, et les maires sont parfois loin de tout cela.

M. le maire

Pas ici.

Chantal BRAULT

Pas ici, évidemment !

Ils savent ce que leur coûte la petite enfance, mais ils n'ont pas forcément tous les détails. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de les réveiller. J'en ai rencontré beaucoup dans les Hauts-de-Seine qui ont compris que tout cela était insupportable. Nous nous battons sur le sujet depuis longtemps. Cette PSU avait pour vocation à faciliter l'accueil dans des communes qui sont parfois dans des situations de précarité en termes de garde d'enfants. Il y avait même des communes où il n'y avait ni couches ni repas. Nous le faisons nous déjà depuis très longtemps. La rémunération des places est aussi liée à cette fourniture des couches et des repas. Et si l'on est en dessous d'un certain taux de remplissage, nous sommes aussi pénalisés. Nos professionnels sont parfois en panique à cause de cela. Ce taux de remplissage est la hantise de tout le monde, car il faut l'atteindre pour percevoir cette prestation.

Le directeur de la CNAF, M. Lenoir, m'a dit que des avenants seraient toujours possibles. Il faut savoir que nous sommes liés aussi avec la CAF sur le contrat enfance et jeunesse qui traite de tous les projets jeunesse. Elle nous a mis la pression, mais elle fait ce à quoi elle est tenue. Et je crois que nous n'avons pas le choix, nous devons voter cette convention. Dans un mois, nous devons attribuer des places en crèche pour l'année qui vient. Il faudra présenter aux parents un règlement intérieur. Nous n'avons donc pas d'autre choix que de signer cette convention. Pour 2017, les financements sont assurés. Ensuite, on ne sait pas.

Benjamin LANIER

Cela rejoint la fin de l'intervention de M^{me} Brault. Je suis un peu partagé par rapport à cela. Le vœu est tout à fait nécessaire et important, mais dans quelle mesure aura-t-il un effet si nous signons cette convention ? Ne faudrait-il pas au contraire mobiliser les autres maires pour ne pas signer et montrer notre désapprobation par rapport à cette convention ? J'entends bien le risque que cela représente, mais les maires des Hauts-de-Seine ayant été mobilisés, et même réveillés et éclairés par vos soins, dans quelle mesure est-il opportun de signer si l'on veut négocier ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Il y a effectivement deux délibérations. La première est très technique. Dans la convention, il n'y a absolument rien si ce n'est comment accéder au portail CAF-Partenaires.

En revanche, pour ce qui concerne le vœu, vous venez de nous montrer un document qui décrit toutes les règles de gestion. Ces règles étaient-elles déjà applicables en 2002 ? Une complexification supplémentaire a-t-elle été ajoutée ?

Ce vœu a apparemment été distribué à tous les maires. S'agit-il bien de tous les maires des Hauts-de-Seine ou uniquement certaines catégories ?

Étant donné que nous n'avons pas eu ce document, on peut difficilement apprécier la complexité de cette procédure. On vous fait confiance, mais cela nous laisse un peu sur notre faim.

Chantal BRAULT

L'idée, c'est en effet que tous les maires se mobilisent. Notre vœu a été adressé d'ailleurs à l'Association des maires de France. Mais c'est quand même très compliqué. Des collègues m'ont dit qu'ils devaient voter leur budget et qu'ils avaient peur de perdre une de leurs ressources. J'ai vu une lettre du directeur de la CNAF envoyée au président de l'Association des maires des Hauts-de-Seine suite à notre mobilisation. Il déclare avoir entendu nos demandes et nous dit que l'on pourra éventuellement revenir sur certains points amendement par amendement, mais il nous demande de signer cette convention avant le 31 mars. Nous avons demandé à surseoir à la signature dans la première mouture du vœu, mais cela été refusé.

Il est difficile de faire bloc et à d'être unanimes sur un tel sujet, surtout que certaines communes appliquent ces règles de façon beaucoup moins rigoureuse que nous. C'est la raison pour laquelle nous avons finalement opté pour ce vœu. Il va circuler, il dit que nous sommes vigilants. Il dit que nous ne lâcherons pas.

Pour répondre à M. Benhachem, les contraintes s'accroissent convention après convention, et même texte après texte. Mais ce qui nous révolte aujourd'hui, c'est surtout le sujet des vacances. Nous tiendrons bon à ce sujet et c'est un point qui peut se gérer, même après signature. Un amendement peut revenir sur cette situation et décider de rester à 5 semaines de congés ou de poser certaines conditions. Je pense que nous obtiendrons gain de cause. Ce sont des choses que nous pourrions revoir dans la conduite de cette convention. Ce que nous voulons, c'est garder ce financement qui s'élève à 1,2 million d'euros pour la Ville de Sceaux. L'idée, c'est de faire fonctionner nos équipements, de remplir nos crèches pour septembre. 170 enfants attendent leur place en crèche.

Des réunions sont prévues avec la Caisse nationale d'allocations familiales, et nous remettrons le sujet sur le métier.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Désolé, mais je n'ai pas tout saisi. Ces règles étaient-elles déjà appliquées en 2002 ? C'était apparemment le cas, puisque vous nous avez dit que la Ville était très rigoureuse dans l'application du règlement pour éviter la moindre mésentente avec la CAF et risquer de perdre cette ressource de 1,2 M€.

Est-ce que de nouvelles règles viennent encore complexifier le système ou est-on arrivé aujourd'hui à un ras-le-bol sur le fait que cela n'arrête pas de changer et que l'on n'arrive pas à suivre ces évolutions ?

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le vœu arrive seulement aujourd'hui alors que ces conventions s'appliquent depuis 2002.

Chantal BRAULT

Depuis 2002, nous avons un cadre que nous suivons et qui est significatif de cette fameuse prestation de service unique. Nous le suivions en râlant un peu, mais il avait un objectif que nous pouvions comprendre et entendre. Cette convention a évolué, puisqu'elle a fixé de nouvelles règles, telles que l'accueil de 10 % d'enfants de familles fragiles, l'obligation de la fourniture des couches et des repas, l'obligation à l'accueil d'urgence. Cette convention a évolué au fil du temps. Les Villes ont bien intégré tout cela.

Aujourd'hui, la coupe est pleine. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais nous avons légèrement réduit notre amplitude horaire pour optimiser notre taux de remplissage et éviter ainsi

les sanctions. Ce qui a fait déborder le vase, c'est cette notion de vacances devenue une obligation. Sur le moment, nous n'avons pas trop réagi mais quand nous avons mesuré ce que cela impliquait nous avons alerté. Mais cela ne nous permet pas aujourd'hui de ne pas signer cette convention. Le changement le plus marquant de ces derniers mois, c'est cette question de vacances.

M. le maire

Juste un mot. Dans le passé, les familles réservaient une place à l'année et s'acquittaient d'un forfait en fonction de leur quotient familial, que l'enfant soit présent ou non dans l'établissement. La PSU a consisté à adapter le paiement des familles à l'utilisation exacte du service. Mais sur les congés, nous avons encore un forfait de cinq semaines qui ne pouvait pas être dépassé. On nous demande maintenant un accueil à la carte selon les besoins des familles. C'est très bien pour les familles, sauf que les agents des établissements d'accueil représentent une charge fixe. On a d'un côté une recette fluctuante en fonction de l'usage des familles et de l'autre des charges fixes. Je ne peux évidemment dire aux agents que je les paye uniquement lorsque l'enfant est présent. Un agent travaille 1 607 heures par an. Il y a donc un écart entre la flexibilité donnée à l'utilisateur et la rigidité liée au système salarial.

Comme la CAF veut payer de moins en moins tout en disant qu'elle continue à offrir beaucoup de places de crèches, les mairies doivent se débrouiller et trouver parfois des enfants de 16 h 30 à 17 h 30 tel ou tel jour, ce qui est totalement impossible.

On mesure ensuite le taux d'occupation en fonction des heures réellement effectuées, et l'on nous dit que notre taux d'occupation est en baisse. La CNAF, qui elle-même répond dans le cadre de sa propre convention de gestion aux injonctions du ministère, méconnaît totalement le principe de réalité du terrain. Nous avons l'habitude. C'est le cas dans de nombreux domaines.

Nous suivons particulièrement le sujet grâce à l'engagement extraordinaire dont fait preuve M^{me} Brault. Elle est maintenant connue par tout le monde. Vous serez bientôt secrétaire d'État chargée de la famille et vous reprendrez évidemment ce que vous diront les technocrates du ministère.

Chantal BRAULT

Vous voulez dire que je serai aux ordres.

Jean-Jacques CAMPAN

Si j'ai bien compris, même en signant cette convention qui sécurise une recette de 1,2 million d'euros, comment allez-vous régler cette affaire des vacances ? Comme vous le disiez, ce sont des charges fixes. À partir du moment où vous avez des apports variables, comment allez-vous gérer cela ?

M. le maire

Pour l'instant, la convention prévoit un système flexible au niveau des vacances. Cela représentera peut-être un coût supplémentaire pour la ville. Le vœu consiste à appuyer les négociations, afin de revenir sur cette disposition. Les personnes avec qui nous sommes au contact au quotidien dans les CAF départementales arrivent à peu près à comprendre les choses, car elles sont en contact avec nos équipes. Mais au-dessus...

Il faut voter la convention pour nous assurer le financement. Évidemment, si aucune commune n'avait signé cette convention, cela aurait peut-être permis d'amplifier cette revendication, mais cela demande une mobilisation encore plus forte.

Chantal BRAULT

S'agissant des congés, nous allons essayer de mettre en place un certain nombre de procédures pour alerter les parents et les obliger à anticiper. Nous allons essayer d'éviter le pire. Nous y reviendrons de toute façon. Un groupe de travail est enclenché et j'espère que nous finirons par obtenir gain de cause.

M. le maire

Nous passons au vote sur la première délibération qui consiste à approuver la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La deuxième délibération consiste à approuver le vœu relatif aux modalités d'application de la Prestation de service unique. Nous demandons que les dispositions de ces conventions soient reconsidérées dans des délais acceptables, afin que les Villes puissent se projeter sur des bases financières claires pour les années 2018–2019.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII- AFFAIRES FINANCIÈRES**Adoption du compte administratif 2016****Isabelle DRANCY**

Je reprendrai les éléments que nous vous avons fournis lors du dernier conseil municipal, puisqu'il n'y a que quelques ajustements et précisions à apporter.

Le compte administratif correspond à l'exécution budgétaire pour l'année 2016. Le résultat de l'exercice 2016 en fonctionnement s'élève à 648 k€. Ce résultat est lié à la différence entre les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement.

Les opérations d'investissement dégagent un besoin de financement de – 6 579 k€. Ces éléments doivent être ajustés des résultats reportés des années antérieures qui s'élèvent pour la section de fonctionnement à 2 578 k€, soit un total de résultat de fonctionnement à affecter de 3 226 k€.

Il convient également de corriger ces éléments des restes à réaliser de recettes, essentiellement constitués de produits de cessions de terrains dont la liste figure page 10 du rapport. L'essentiel porte sur le produit de la cession des parcelles situées 11 avenue Jules Guesde pour un montant de 6 420 k€. L'autre part concerne des subventions d'investissement inscrites au budget suite à la réception des décisions de notification, mais qui, pour des raisons diverses, ne nous sont pas encore parvenues. Il s'agit notamment des subventions pour la réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste ou la dotation de soutien d'investissement local pour l'éclairage.

Nous devons également corriger ces éléments avec les restes à réaliser en matière de dépenses. Il s'agit des dépenses engagées au cours de l'année 2016, mais non terminées ou non achevées de payer, et qui s'élèvent à 7 061 k€. La plus importante de ces dépenses concerne l'acquisition du château de l'Amiral pour un montant de 4 262 k€. On peut aussi citer les travaux d'enfouissement d'éclairage pour un montant de 1 617 k€.

On arrive ainsi à un déficit d'investissement de 1 131 k€.

Nous proposons d'imputer sur les résultats à affecter de 3 226 k€ le déficit d'investissement de 2 095 k€.

Un point sur la dette dont nous avons largement parlé début mars. Le montant de la dette au 1^{er} janvier 2016 s'élève à 55 201 k€. Elle concerne à la fois la dette pour les investissements communaux et la dette pour le compte foncier correspondant aux acquisitions réalisées par la Ville. Nous avons remboursé 3 374 k€ en capital et nous avons consolidé pour 2 500 k€ de dette, soit une dette au 31 décembre 2016 de 53 927 k€.

Il convient de rajouter à cela la dette liée à l'acquisition d'un terrain auprès de l'établissement foncier du 92. Cette dette à long terme n'est pas inscrite dans l'encours de la dette bancaire, puisqu'elle est isolée dans un compte spécifique.

Voilà pour les éléments sur le compte administratif.

M. le maire

Je reviendrai sur la question de la dette non-bancaire. L'EPF a acheté les terrains sur lesquels Hauts-de-Seine Habitat doit construire une résidence pour étudiants. Nous avons racheté ces terrains à l'EPF, et pour en garder la maîtrise foncière à long terme, nous avons fait un bail à

construction de 65 ans avec Hauts-de-Seine Habitat pour un montant sensiblement équivalent au montant de l'achat. Au niveau de la trésorerie, les choses sont donc à peu près équilibrées et nous avons un patrimoine qui rentre dans le bilan de la Ville, même s'il est affecté à un autre opérateur pendant toute la durée du bail. Contrairement à un bail emphytéotique ou à une vente, le bail à construction est consenti pour un usage déterminé, en l'occurrence la construction d'une résidence pour étudiants. Hauts-de-Seine Habitat ne peut donc pas faire autre chose. La destination de la construction réalisée ne peut pas être changée.

Hauts-de-Seine Habitat nous verse immédiatement un loyer capitalisé sur les 65 ans, mais les règles comptables font que la Ville est considérée comme ayant une dette vis-à-vis de l'office. C'est comme si nous avions perçu un loyer d'avance sur 65 ans. Voilà pour l'explication de cette dette bancaire.

Est-ce qu'il y a des interventions sur le compte administratif ?

Jean-Jacques CAMPAN

Comme cela avait été dit lors du débat d'orientations budgétaires, l'évaluation de la santé financière de la Ville se fait au travers de la dette et de la capacité d'autofinancement, je vais donc revenir sur l'aspect de la dette.

Vous présentez dans le compte administratif une dette de 53 927 k€. Je vous l'ai déjà dit, je travaille beaucoup avec le compte de gestion. Or, sur ce dernier, la dette financière à long terme s'élève à 57 666 k€. Si l'on y ajoute les dettes à court terme pour un montant de 6 175 k€, on arrive à un total de 63 841 k€. De ces dettes financières à court terme, il faut bien entendu déduire les créances à court terme qui représentent 3 482 k€.

Ceci étant, même en retirant ces créances à court terme, on arrive à un ordre de grandeur de l'ordre de 60,4 M€, soit 6,5 M€ de plus que ce vous annoncez, ce qui, pour l'information des conseillers municipaux et du public, est trompeur.

Sur la base de vos chiffres, on arrive à un ratio de 2 680 € par habitant contre une moyenne de la strate de 1 109 €. Et nous n'avons pas l'impression que les choses vont s'arranger en 2017.

Même si seule la moitié de la dette est à taux variable, je veux rappeler que les taux sont plutôt à la remontée. La Banque centrale européenne n'a pas encore bougé, mais la Banque fédérale américaine remontant ses taux, il n'y a pas de raison que la BCE ne fasse pas de même. Les charges financières qui sont actuellement de 0,5 million d'euros étaient auparavant de 1,5 million d'euros. On a donc multiplié la dette par cinq et les charges financières par trois depuis 2001, alors même que les taux sont historiquement bas.

Comme vous le disiez, la Ville a fait le choix « sans tabou » de faire appel de manière significative à l'emprunt.

Ceci étant, on a quand même un problème de définition de la dette. Le trésorier affiche un solde de 57 666 k€ et je suis allé chercher la norme M14 qui dit que « *l'encours de la dette se mesure avec le solde créditeur du compte 16, sauf 166, 1688 et 169* ». Désolé pour cette partie technique, mais on joue quand même sur un écart de 3 millions d'euros sur la dette, ce qui n'est pas rien.

J'ai repris cette définition de la M14 2015. Il n'y a rien aux comptes 166 et 169 et 650 k€ sur le compte 1688, ce qui fait que la dette s'élève à 57 015 k€, soit 3 millions de plus que ce que vous annoncez dans le compte administratif.

Vous écrivez quelque part dans le rapport que ces 3 millions d'euros sont reliés à l'EPF. Ceci étant, j'ai tendance à penser que ce qu'écrit le comptable du Trésor est la vérité. Il y a donc une différence entre le compte administratif et ce que dit le comptable du Trésor pour environ 3 millions d'euros.

Nous devons voter tout à l'heure sur l'équivalence entre le compte de gestion et le compte administratif. Je suis un peu embarrassé. Comment fait-on ?

M. le maire

Vous votez comme vous voulez.

Je vous ai fourni un élément principal d'explication. C'est lié au bail à construction.

Jean-Jacques CAMPAN

J'entends bien, sauf que, pour le comptable du Trésor, ces 3 millions sont attribués au compte 1687 et ne viennent pas en déduction de la dette selon la norme M14 que je peux vous transmettre.

(Extrait de la norme M14 remis par M. Campan à M. le maire en séance)

À mon avis, votre compte administratif devrait compter ces 3 millions et les rajouter à votre chiffre total de dette. La définition de la M14 dit que l'encours total de la dette au 31 décembre de l'exercice clos est le solde créditeur des comptes 16, sauf le 166, le 1688 et le 169. Vous devriez donc compter le 1687.

M. le maire

On vous parle de la dette qui compte, la dette bancaire. L'autre dette est une dette pour ordre. La règle comptable est ce qu'elle est et n'a rien à voir avec la réalité économique. La dette bancaire coûte alors que la dette pour ordre ne coûte pas. Elle ne génère pas de dépenses d'intérêts.

Jean-Jacques CAMPAN

J'entends bien, mais je me base sur une définition qui est ce qu'elle est. Vous devriez normalement la prendre en compte dans le compte administratif. Je ne fais que reporter ce que le trésorier a inscrit.

M. le maire

Le jour où nous voterons sur un compte financier unique avec un bilan...

Jean-Jacques CAMPAN

Ce n'est pas moi qui dirai le contraire ! Mais c'est ainsi. Je maintiens que votre compte administratif devrait l'inclure.

M. le maire

C'est inclus dans le document du compte administratif.

Jean-Jacques CAMPAN

Page 118, vous parlez effectivement de la dette. Ceci étant, lorsque vous définissez à la page 107 le capital restant dû, vous ne comptez pas ces 3 millions alors que la norme M14 le demande. Je comprends bien que vous l'ayez mis à part, je ne dis pas qu'il est occulté. Je dis simplement que dans le total, vous auriez dû rajouter ce compte 1687 pour 3 040 k€.

M. le maire

Tout le monde a saisi qu'il y avait une dette bancaire à rembourser et une dette pour ordre qui est simplement une écriture comptable.

Si nous n'avions pas acheté ce terrain, l'établissement public foncier l'aurait vendu à Hauts-de-Seine Habitat. En cas de disparition de l'office dans 10 ou 15 ans, la résidence aurait été reprise par la SNI ou la Caisse des Dépôts qui aurait pu modifier les conventionnements comme elle l'a fait pour ICADE en son temps. On a connu en effet des logements conventionnés qui ont été transformés en logements non conventionnés par ICADE et revendus ensuite à un bailleur social.

Ce dispositif nous pénalise sur la présentation budgétaire, mais nous permet de garder la maîtrise de ce foncier. Ce bail à construction nous permet de faire intervenir un opérateur qui fait exactement ce que nous voulons qu'il fasse. L'équipe actuelle de Hauts-de-Seine Habitat est d'ailleurs parfaitement d'accord. Cela ne lui pose aucun problème. Et c'est une garantie de patrimoine futur pour la Ville, comme pour Charaire dont nous récupérerons l'ensemble du patrimoine dans moins de 35 ans. La Ville en fera alors ce qu'elle veut. Nous sommes pénalisés dans la présentation des choses par la règle comptable, mais sur le fond économique et politique, la décision prise était la bonne.

Sceaux, le 29 mars 2017

Il est possible que cette dette soit prise en compte dans les ratios que l'on nous sortira sur Internet ou dans la presse. Nous monterons encore d'un cran et nous dépasserons à nouveau Châtenay. Le Plessis-Robinson nous a également dépassés à cause d'un PPP passé pour la réfection de leur voirie. On ne dépassera pas Levallois dont le ratio de dette par habitant est à 6 000 €.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

S'agissant du ratio de désendettement, même en prenant en compte votre chiffre de 53 927 k€, la capacité d'autofinancement s'élève à 2 millions d'euros, soit 27 ans de durée de désengagement de la dette. Et l'on passe à 28,5 ans si l'on rajoute les 3 millions dont nous venons de parler, alors que les rapports de la chambre régionale des comptes recommandent des ratios compris entre 7 et 10 ans. Nous sommes sur presque 30 ans, ce qui est très élevé.

Vous me direz que la durée de désengagement de la dette était de 95 ans en 2007. C'est moins mauvais, mais il n'y a pas de quoi pavoiser.

Sur ces deux éléments, je dirais que nous ne sommes pas d'accord avec cette stratégie financière. Même si les taux d'intérêt sont faibles, ils finiront par remonter. Moins la dette est importante et mieux cela vaut.

Ce compte administratif est par ailleurs le reflet d'un budget que nous avons désapprouvé. Par conséquent, nous désapprouvons ce compte administratif, ce qui ne signifie pas que nous portons un jugement négatif sur les comptes présentés par les équipes et par vous-même.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M^{me} Brault, je vous laisse la présidence de cette séance.

M. le maire quitte la salle du conseil municipal

Chantal BRAULT

Merci de votre confiance.

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy, avoir échangé comme il convient, M. le maire m'ayant confié la présidence de cette séance, nous délibérons sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable, nous demandons au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2016 lequel peut se résumer de la manière suivante :

| | |
|---|-------------------------|
| ✓ Résultat de l'exercice 2016 (fonctionnement) | : 648 197,44 € |
| ✓ Résultats antérieurs reportés | : 2 577 507,27 € |
| ✓ Résultat à affecter (fonctionnement) | : 3 225 704,71 € |
| | |
| ✓ Solde d'exécution d'investissement (hors reports) | : -6 578 604,96 € |
| ✓ Solde des reports d'investissement | : 5 447 908,34 € |
| ✓ Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) | : -1 130 696,62 € |

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les termes de ce compte administratif, d'en reconnaître la sincérité des restes à réaliser et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 23 voix pour (Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould) et 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Je vous remercie.

M. le maire réintègre la salle du conseil municipal.

Chantal BRAULT

M. le maire, je vous annonce que le compte administratif a été approuvé à la majorité de cette assemblée.

M. le maire

Merci à ceux qui l'ont approuvé.

Affectation du résultat budgétaire 2016

Isabelle DRANCY

Le résultat à affecter s'élève à 3 225 704,71 € de la section de fonctionnement. Conformément aux textes, ce résultat doit être utilisé pour le besoin de financement dégagé en section d'investissement.

Nous vous proposons d'affecter 1 130 696,62 € en réserves au compte « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2016 et de reprendre le solde de 2 095 008,09 € en report d'excédent à la section de fonctionnement pour l'exercice 2017.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Je vous en prie, M. Campan. Je sais ce que vous allez dire.

Jean-Jacques CAMPAN

Il est vrai que je me répète un peu, mais ce n'est pas forcément mauvais que de rester dans la cohérence.

M. le maire

C'est vrai pour vous, cela l'est également pour nous.

Jean-Jacques CAMPAN

J'ai parlé de cohérence et non pas d'incohérence.

Nous sommes d'accord pour l'affectation de 1 130 696,62 € au compte Excédents de fonctionnement capitalisés. En revanche, pour le reste, nous pensons qu'il faudrait en affecter la moitié à la réduction de la dette et l'autre en report d'excédents qui pourraient servir à diminuer le taux à due concurrence pour compenser les augmentations votées par le Parlement sur les valeurs locatives.

Je sais ce que vous allez répondre, puisque vous me dites non à chaque fois.

M. le maire

Donc, c'est non.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada,

Timothé Lefebvre, Catherine Arnould) et 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Approbation du compte de gestion 2016

Isabelle DRANCY

Le compte de gestion a été établi par le comptable public. Il reprend les mêmes opérations que le compte administratif qui est établi par la Ville et présente l'exécution pour l'année 2016 avec à la fois des opérations d'investissement et des opérations de fonctionnement.

La lecture des opérations montre que ces éléments sont identiques au compte administratif.

La différence réside dans le fait qu'il n'y a pas de comptes de tiers.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Jean-Jacques CAMPAN

C'est la suite de la discussion de tout à l'heure. Comme nous l'avons déjà dit, le compte de gestion reste la bible de référence. Lorsque vous dites qu'il y a correspondance entre les deux, ce n'est pas vrai. Il y a toujours ce fameux écart de 3 millions. Approuver le compte de gestion, oui. Sauf que vous dites que les chiffres apparaissant au compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif, ce qui n'est pas vrai.

Je ne vous cache pas que c'est un peu embarrassant pour nous. On n'a pas de raisons de voter contre le compte de gestion lui-même. En revanche, on ne peut pas dire que les chiffres sont identiques, car pour la dette, ce n'est pas le cas.

M. le maire

Votez contre !

Jean-Jacques CAMPAN

Voter contre les comptes du trésorier, ce n'est pas notre idée.

M. le maire

Le trésorier peut se tromper.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous allons prendre une position que nous n'aimons pas beaucoup. Nous allons nous abstenir.

M. le maire

Nous passons au vote sur le compte de gestion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Adoption du budget primitif 2017

- **Confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature**
- **Adoption des subventions d'équipement**
- **Attributions de subventions aux associations et autres bénéficiaires pour l'année 2017**

Isabelle DRANCY

S'agissant du budget 2017, je reprendrai l'essentiel des éléments sur lesquels nous avons débattu lors de la séance précédente en commençant par le contexte dans lequel il s'inscrit.

La Loi de finances 2017 est fondée sur une hypothèse de croissance de 1,5 % et un taux d'inflation estimé à 0,8 %. Le contexte dans lequel s'inscrit ce budget est marqué par une baisse des dotations aux collectivités locales qui persiste. Bien qu'elle soit moindre, cette diminution atteindra néanmoins 2,63 milliards d'euros en 2017 pour l'ensemble des collectivités locales.

Cette baisse est presque entièrement supportée par la DGF. La Ville de Sceaux voit ses dotations diminuer sans cesse. Elles ne représentent plus aujourd'hui que 8 % des recettes de fonctionnement contre 43 % en 1978.

L'État s'était certes engagé à demander un moindre effort aux collectivités sur la DGF, mais le calcul de l'écrêtement de la DGF ayant été modifié, le plafonnement qui, jusqu'à présent, était fixé à 3 % du montant de la dotation forfaitaire de l'année précédente a été abaissé à 1 %. La baisse de la DGF sera par conséquent identique à celle de l'année dernière, de l'ordre de 635 k€.

L'autre élément à prendre en compte dans ce contexte est notre appartenance à l'EPT Vallée Sud Grand Paris. Nous nous sommes regroupés avec deux autres communautés d'agglomération pour former ce nouvel établissement public de coopération intercommunale composé de 11 communes. Nous percevons pour le compte de cet organisme la fiscalité additionnelle de l'ancienne communauté des Hauts-de-Bièvres. Optiquement, les avis d'imposition n'ont plus
Sceaux, le 29 mars 2017

qu'une ligne correspondant à l'impôt communal en taxe d'habitation et en taxe foncière, mais qui regroupe les lignes de la part communale et de l'ancien établissement public de coopération intercommunale.

Ces sommes doivent ensuite être reversées à l'EPT Vallée Sud Grand Paris, car elles font partie du fonds de compensation et des charges que la commune doit reverser. Il en va de même pour certaines dotations qui nous étaient versées, notamment la « part salaires » de l'ancienne taxe professionnelle.

À côté de cette part obligatoire, il existe une part facultative. Il s'agit d'une décision politique appartenant aux maires qui forment l'EPT d'abonder ou non le budget de cette communauté d'agglomération.

L'année dernière, compte tenu de la situation financière de l'EPT, nous avons décidé d'abonder volontairement. Cette année, nous n'avons prévu aucune contribution facultative. Nous ne reverserons dans les mécanismes financiers que les parts obligatoires, à savoir les impôts ménages de l'ancienne CAHB, le reversement de la dotation de compensation pour la « part salaires » de l'ancienne taxe professionnelle et la contribution due au titre du transfert de la compétence du PLU.

Nos recettes diminuent en raison de la baisse de la DGF, mais aussi en raison de la diminution des compensations d'exonérations fiscales, notamment la compensation liée à l'exonération de taxes foncières des logements anciennement ICADE pour lesquels la commune a pendant longtemps perçu 360 k€. Lorsque ces appartements ont été vendus à Hauts-de-Seine Habitat, l'acquisition a été exonérée. La compensation versée dans un premier temps permettait de compenser pratiquement toute la perte de la taxe foncière. Mais cette compensation, au fil des ans, a drastiquement diminué passant de 216 k€ en 2012 à 69 k€ en 2017.

La progression des bases fiscales est par ailleurs très limitée. Elle s'appréhende de deux manières. D'une part, par rapport au coefficient d'actualisation fixée par la Loi de finances de 0,4 % pour 2017. D'autre part, par rapport à l'augmentation des bases physiques qui, à Sceaux, sont quasiment stationnaires, puisque l'on construit très peu. Elles ont été estimées pour 2017 à 0,7 % pour la taxe d'habitation et 0,8 % pour la taxe foncière. Nous avons en effet essentiellement des extensions de maisons et très peu de bâtiments nouveaux.

Dans ce contexte, nous avons souhaité maintenir les abattements pour les familles. Les abattements de taxe d'habitation sont notamment maintenus à un niveau très élevé ; 20 % pour les deux premières personnes à charge et 25 % à partir de la troisième personne à charge, ce qui représente pour la ville un coût d'un peu plus d'un million d'euros.

La tarification aux usagers reste par ailleurs quasi stable, avec une augmentation limitée à 1 %.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle a été estimé à 150 k€ en 2017.

S'agissant de la taxe additionnelle aux droits de mutation, nous partons du principe qu'elle s'élèvera à 1,3 million d'euros.

Nous prévoyons par ailleurs une augmentation du fonds de compensation de la TVA qui devrait s'établir à 716 k€ en 2017, en raison d'investissements plus importants.

Nous pourrions enfin bénéficier des subventions qui resteront stables en 2017, qu'il s'agisse des subventions pour les crèches ou autres.

Face à ces recettes en baisse, nous avons une augmentation importante des charges.

Il convient néanmoins de noter une diminution de notre participation au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. Il s'agit d'une péréquation versée par les communes riches vers les communes plus pauvres. La commune de Sceaux est en effet considérée comme étant une commune riche, le revenu moyen par habitant étant l'un des plus élevés de France et l'effort fiscal de la collectivité restant nettement inférieur à la moyenne nationale.

Mais étant donné que nous avons intégré une communauté d'agglomération plus pauvre, notre contribution devrait néanmoins diminuer et s'élever à 485 k€ contre 554 k€ en 2016.

L'autre élément contribuant à l'augmentation des charges pesant sur la Ville est la mise en œuvre du protocole national « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » dont nous avons parlé lors de la dernière séance ainsi que la revalorisation du point d'indice de 0,6 % intervenue au 1^{er} janvier 2017 après une première revalorisation en juillet 2016.

Le rapport liste ensuite les différentes augmentations de cotisations, et cette année l'organisation des quatre tours des élections présidentielles et législatives qui coûtera à la ville 60 k€ pour un remboursement de l'État de 9 k€.

Cette hausse est limitée par une politique active en matière de ressources humaines qu'il s'agisse de se doter d'outils de suivi des dépenses du personnel, de limiter le nombre d'heures supplémentaires au strict minimum (obligations réglementaires, déneigement, tenue de bureaux de vote, etc.). Tous ces éléments devraient permettre de contenir et de limiter la progression de nos charges.

Nous avons déjà largement débattu des orientations budgétaires lors de notre dernière séance. Il s'agit pour nous de consolider le service public et d'approfondir l'aspect qualitatif de nos services. C'est la raison pour laquelle nous allons nous lancer dans l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales. Il s'agit d'une opération pilotée par la Cour des comptes en liaison avec les Chambres régionales des comptes qui nous permettra encore d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Nous souhaitons également maintenir un très fort soutien aux familles scéennes. C'est un élément budgétaire très important, le service de la petite enfance représentant à lui seul 10 % de notre budget. On a parlé des abattements en faveur des familles pour les taxes d'habitation, du soutien

en matière d'action culturelle, qu'il s'agisse des subventions sur le cinéma Trianon ou des subventions versées à la MJC ou au CSCB.

Nous souhaitons par ailleurs maintenir un effort d'investissement pour les plus jeunes, mais aussi pour les aînés, puisque nous devrions nous doter de deux nouveaux équipements de proximité, un espace seniors aux Imbergères et un espace relais pour les plus jeunes, celui du Square Alsace-Bretagne n'étant plus aux normes et trop exigü.

Nous faisons également le choix de maintenir un environnement urbain de qualité en favorisant les modes de transport doux et en améliorant l'esthétique de la ville. Nous envisageons notamment le réaménagement de l'avenue Camberwell et du Passage Bergeret-de-Frouville.

Une autre priorité est la mise en œuvre d'un Agenda d'accessibilité programmée. Nous nous sommes engagés à faire des travaux pour les personnes à mobilité réduite et nous poursuivrons ce programme pluriannuel.

Nous voulons par ailleurs continuer à accentuer nos actions en matière de sécurité publique, avec notamment l'installation de caméras de vidéosurveillance sur l'îlot Robinson.

Notre démarche et notre politique s'inscrivent dans un contexte visant à affirmer une volonté de développement durable par des subventions accordées pour l'achat de vélos à assistance électrique et par des actions menées autour de la valorisation, comme les 5 stations Autolib' installées sur tout le territoire.

Nous sommes également très actifs sur le soutien en faveur du logement social. Nous poursuivrons cette action avec le lancement de l'opération des Quatre Chemins qui devrait nous permettre d'atteindre 25 % de taux de logements sociaux alors que nous sommes aujourd'hui à 22,4 %.

Nous souhaitons maintenir l'accompagnement de la Ville aux nombreuses associations de la commune. Elles ont en effet plus en plus de mal à obtenir des subventions et se retournent de plus en plus vers la ville. Nous sommes souvent leur dernier secours. Nous allons donc essayer de maintenir notre concours aux associations très nombreuses de la ville.

Nous affichons la volonté de favoriser la vocation touristique et l'attractivité de la ville en favorisant notamment les tournages de films.

Nous souhaitons enfin poursuivre notre politique d'acquisition de réserves foncières en fonction des opportunités. Nous en avons parlé lors du dernier conseil municipal sur de la délibération relative à l'aide de l'établissement public foncier d'Île-de-France qui pourrait porter certains de nos projets.

Voilà ce que l'on peut dire. Pour financer toutes ces actions, nous n'excluons pas de recourir à l'emprunt, l'objectif étant de rester à un niveau d'endettement autour de 55 M€ d'encours de

dette ou de vendre certaines propriétés du compte foncier qui n'ont pas vocation à rester dans le patrimoine de la commune à hauteur de 3,5 M€.

Tout ceci sera possible, car nous poursuivons nos efforts de rigueur. On parlait tout à l'heure d'outils permettant d'améliorer la gestion du personnel, mais nous avons également la volonté d'optimiser toutes les activités relatives à la commande publique, afin d'obtenir des prix plus compétitifs et de raisonner en coûts complets. Il s'agit lorsqu'on fait un investissement de raisonner sur le coût complet qu'il représente, y compris son coût de fonctionnement.

La note de présentation vous donne quelques exemples d'économies réalisées à cet égard depuis quelques années et qui concernent tous les domaines : l'achat de consommables informatiques, les frais de communication, l'optimisation de l'occupation des places de crèches. Sont résumés tous les éléments permettant de maintenir nos charges et de réaliser des économies.

S'agissant des frais financiers, nous nous attendons encore un peu à une diminution des intérêts à payer. Les taux n'augmentent pas pour l'instant, mais ne diminuent plus. Nous avons donc budgété 1 320 k€ de charges financières pour l'année 2017.

Tous ces éléments devraient nous permettre de réaliser notre programme d'investissement :

- ✓ la fin des travaux de la phase 1 de la réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste ;
- ✓ le début des travaux du nouveau projet de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis ;
- ✓ le début des travaux de rénovation de la bibliothèque municipale ;
- ✓ l'aménagement du skate parc du jardin de la Ménagerie.

Voilà tracé rapidement le document qui vous a été communiqué.

Malgré un contexte difficile et grâce aux efforts de rigueur et de gestion, nous proposons le maintien des taux d'imposition communaux au niveau de 2008. La note de présentation vous donne à cet égard les variations et les évolutions par rapport aux communes avoisinantes, qu'il s'agisse des taux, des bases ou des produits.

On a parlé tout à l'heure de la stabilisation de la dette. La Ville conclura en 2017 deux baux à construction, l'un avec Hauts-de-Seine Habitat pour le terrain situé 4 à 6 avenue Jules Guesde, et l'autre avec l'office public HLM sur le terrain situé à Albert 1^{er} pour la construction de la crèche et de la résidence pour étudiants.

Globalement, les dépenses de fonctionnement de la Ville devraient diminuer de 1 % en 2017, ce qui montre que nous sommes vraiment rigoureux.

Pour conclure, je veux dire que nous faisons beaucoup d'efforts en matière de gestion, mais il faut savoir que pratiquement 27 % des impôts payés par les Scéens ne sont pas pour la commune.

M. le maire.

Merci Isabelle. C'est très complet.

Qui souhaite intervenir ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Merci M. le maire. J'avais quelques remarques concernant le rapport sur l'exécution du budget et le projet de budget primitif que vous nous avez présenté. Je m'étonne toujours de cette politique d'abattement sur la taxe d'habitation que je trouve injuste. Notre commune a besoin de fonds. Elle n'est pas riche, mais il y a pas mal de personnes qui n'ont pas besoin de cet abattement. Comme vous l'avez dit, l'assiette fiscale de beaucoup de Scéens est suffisamment élevée pour que l'on n'ait pas besoin de leur octroyer des abattements fiscaux pour la taxe d'habitation. Cela représente une somme de 1,2 million d'euros, soit un montant très important au regard des finances de notre ville.

Mon autre remarque concerne les dépenses de personnel. Après une augmentation de 0,9 % en 2015, on note une forte augmentation de 2,76 %. Ceci ne peut pas s'expliquer uniquement par l'organisation des élections présidentielles et législatives. Une augmentation de deux points de la masse salariale représente plus de 300 k€. Or, vous avez parlé d'un coût de 60 k€ pour l'organisation des élections, dont 9 k€ seront remboursés par l'État.

Page 28, vous présentez l'évolution des effectifs de 2013 à 2015. Nous aurions aimé avoir les effectifs 2016.

Page 42, vous parlez d'un budget d'investissement de plus de 31 M€, soit 5 M€ de plus qu'en 2016. Je considère, pour ma part, qu'il s'agit d'une bonne nouvelle. Cela signifie que la situation économique du pays est meilleure. On a foi en l'avenir et l'on investit davantage. 5 millions de plus, c'est 20 % de plus que l'année dernière.

Jean-Jacques CAMPAN

Permettez-moi de revenir quelques secondes sur le compte administratif. J'ai oublié de poser une question. Page 11, il y a un produit exceptionnel de 1 950 k€. À quoi est-ce que cela correspond ?

M. le maire

Ce sont les ventes foncières. Elles se retrouvent en recettes exceptionnelles avant d'être réaffectées en investissement. Mais on ne les compte pas dans le compte d'exploitation.

Jean-Jacques CAMPAN

Revenons sur le budget. Je voudrais faire une petite remarque. Ce n'est pas du ressort de la commune, mais lorsqu'on dit que la ville de Sceaux est riche, c'est vrai pour environ 10 % à

12 % des foyers fiscaux. J'avais réalisé une étude sur les strates de l'impôt du revenu. Pour le reste, nous sommes dans des revenus qui ne sont pas si énormes que cela, et pour 20 à 30 % dans des revenus qui ne sont pas du tout élevés. En nombre de foyers fiscaux, cette allégation est fausse.

Vous avez parlé de la certification des comptes, cela permettra peut-être d'éclaircir les fameux 3 millions d'euros dont nous parlions tout à l'heure.

On retrouve sur ce budget les principales critiques que nous faisons depuis de nombreuses d'années. Non seulement, il n'y a pas de volonté de faire un effort sur la réduction de la dette, mais on s'enkyste au contraire dans le maintien d'une dette aux alentours de 55 M€. Compte tenu des capacités d'autofinancement que vous prévoyez, on reste sur des ratios d'endettement de 28 à 30 ans. C'est une stratégie sur laquelle nous sommes fondamentalement en désaccord.

Nous considérons par ailleurs qu'il faut faire un effort pour décaler un certain nombre d'investissements, afin de réduire la dette. J'ai parlé la dernière fois de l'enfouissement des réseaux. Vous m'avez répondu qu'il y avait un contrat sur lequel il fallait se baser pendant un certain temps. Je ne sais pas ce que cela vaut.

Vous avez parlé de Camberwell et de Bergeret-de-Frouville. Ces aménagements sont-ils d'une urgence absolue ? Ne pourrait-on pas arbitrer avec la réduction de la dette ?

Vous avez parlé d'Albert 1^{er}. Vous connaissez notre point de vue. On aurait pu faire autrement et ne pas dépenser de l'argent en construisant au-dessus de la crèche existante, ce qui aurait permis de financer la transition.

Vous nous dites que vous vendez des propriétés. On vend les bijoux de famille. Si cela servait à réduire la dette, ce serait très bien, mais cela entraîne par modification du statut de ces propriétés une densification que nous considérons comme exagérée.

En ce qui concerne le fonctionnement, je ferai une remarque qui a été faite par M. Alaoui-Benhachem, que j'avais également faite lors du débat sur les orientations budgétaires. Vous avez donné des explications, mais l'augmentation de la masse salariale est très importante. N'y aurait-il pas un effort à faire avec une redistribution du personnel, voire une réduction en fonction des départs à la retraite. Je sais que c'est difficile, car il n'y a pas toujours adéquation entre ceux qui partent en retraite et ceux qui doivent assumer une responsabilité.

Lorsque je parle de personnel, je pense plus particulièrement à la communication ou à l'administration. Vous disiez vous-même qu'un pourcentage important est affecté au service des Scéens.

Il y a aussi des participations à de multiples associations. Est-ce qu'il n'y a pas là-dedans des efforts à faire en termes de réduction des coûts administratifs ?

Pour en revenir aux crèches, pourquoi ne pas miser davantage sur les assistantes maternelles ? J'en ai déjà parlé et vous m'avez dit que les familles préféreraient avoir une place en crèche. Entre ce que l'on souhaite et ce que l'on peut faire en fonction de toutes les contraintes financières, il me semble que c'est une solution. Je connais un certain nombre de familles, pour ne pas citer mes enfants, qui apprécient les assistantes maternelles du fait de la souplesse qu'elles offrent.

Du fait des contraintes financières que vous évoquez, il y a une formule qui consiste à raboter de 1 % à 2 % des dépenses globales et de voir ensuite où les réaffecter de façon à retrouver une marge d'autofinancement et de faire face à des événements imprévus. Vous parliez tout à l'heure de la CAF. On ne sait jamais ce qui peut se présenter. Avoir un peu de mou, si vous me permettez l'expression, ne ferait donc pas de mal.

Globalement, ce budget ne nous satisfait pas pleinement.

M. le maire

Pas pleinement, donc un peu quand même alors !

Jean-Jacques CAMPAN

Disons que c'est une formule polie.

Benjamin LANIER

Il nous a été expliqué à plusieurs reprises que l'on ne faisait pas de politique nationale dans ce conseil municipal, dont acte. Cependant, il convient tout de même de constater que tous les documents préparatoires et de présentation sont uniquement à charge sur la majorité en place depuis 2012 et font l'impasse, dans une mauvaise foi plutôt manifeste, sur une tendance de plus long terme, toutes majorités politiques confondues.

Je ne suis pas là ce soir pour défendre le quinquennat d'une majorité que je soutiens, mais pour parler de Sceaux. Je constate comme vous, et je ne peux que le déplorer, des diminutions de recettes. Je constate tout de même que, malgré ces contraintes, vous avez réussi, bon an mal an, à maintenir le même niveau de service public, preuve que des économies étaient malgré tout réalisables.

Je note des actions qui vont dans le bon sens, tels le logement étudiant ou même le réaménagement des Quatre Chemins, même si celui-ci manque d'une cohérence globale. Chaque opération prise indépendamment était bonne, et nous les avons d'ailleurs votées, mais il n'y a pas de projet de quartier en tant que tel, un écoquartier par exemple, comme nous avons pu le proposer.

Ce qu'il nous manque dans ce projet, c'est l'ambition d'une ville pour tous. C'est d'ailleurs ce qui a pu ressortir des échanges « Parlons ensemble du centre-ville ». Il y a ce sentiment qu'il y a

deux villes, voire même deux centres-villes ; celle d'en haut et celle d'en bas. Ce qui veut dire que certains se sentent laissés-pour-compte.

Une remarque m'avait d'ailleurs interpellé lors d'une de ces réunions à laquelle j'assistais avec M^{me} Daugeras et M^{me} Pourcelot. Une dame avait dit en parlant des Blagis : « *Qu'on leur donne un cinéma* ». Comme si le Trianon ne pouvait pas convenir à tout le monde. Cette remarque faisait suite aux propos d'une personne des Blagis indiquant que, passée une certaine heure ou pour des personnes d'un certain âge, la montée était difficile et que des bus n'étaient pas forcément la solution.

Ne nous méprenons pas, je sais que la majorité fait des choses, et je le redis très clairement. Je sais aussi qu'à titre individuel beaucoup d'entre vous font de leur mieux, mais ce sentiment de deux villes est malgré tout présent. J'en veux pour preuve la subvention au CSCB et son niveau si bas, même s'il est prévu une très légère augmentation de 5 000 €, au regard du projet qu'il porte et de l'ambition de ce lieu. Vous me répondez que d'autres acteurs se désengagent, et je vous soutiens dans cette dénonciation. Mais au final, ce sont nos administrés qui en pâtissent.

Le CCAS fait également des choses remarquables et je salue l'action de M^{me} Pourcelot, de M. Brunelle, et des services pour leur engagement de tous les instants. C'est une vraie force à Sceaux. Je tiens à le dire. Soyons fiers de nos agents et du travail accompli.

Mais le CCAS n'est majoritairement tourné que vers les seniors. C'est là son seul spectre d'action, là où nous pourrions attendre une prise en compte des familles et des jeunes, et pas seulement par la politique d'abattement fiscal faite par la Ville.

Pour les jeunes justement, je sais que l'opposition conservatrice nous explique qu'ils ne sont pas contre, mais cela finit toujours par le fait qu'ils n'en veulent pas. C'est à chaque fois la même rengaine pour les logements étudiants ou les crèches. Ils en veulent, mais ne les votent pas.

Les jeunes sont une richesse et notre avenir. En ne faisant rien pour maintenir leur présence ou les stimuler, c'est une ville sans vie qui s'annonce. Les jeunes ne sont pas un problème. Nous avons tous été jeunes. Certains ont tendance à l'oublier ou peut-être qu'ils sont nés vieux. C'est peut-être un peu plus triste.

Quand on parle de jeunes, on nous parle de la Rotonde. Et je salue ici l'action de M^{me} Brault. Elle sait tout le respect que j'ai pour son action. Mais la jeunesse, ce n'est pas que cela. Elle attend, comme les aînés d'ailleurs, des lieux de rencontre. Les gens veulent vivre ensemble, échanger, discuter et pourquoi pas, boire un coup.

Ce budget, même si l'on ne peut pas remettre en cause la volonté et l'ambition de bonne gestion, n'est finalement pas assez politique. C'est une succession de mesures, pour 95% d'entre elles bonnes, et nos votes le reflètent, mais sans envie, sans perspective de ce que nous voulons pour

Sceaux et les Scéens. Nous ne pouvons pas faire que de la gestion, même si celle-ci est importante. Il faut aussi de la vision.

Enfin, je dois malheureusement y revenir, car personnellement, j'y attache de l'importance, et ce n'est pas un acte banal ou anodin, mais M. le maire, vous avez apporté votre parrainage à M. Fillon. Pour moi, cela ne nous permet définitivement pas de voter ce budget. Je m'arrêterai là pour ne pas entamer un débat qui n'aurait pas sa place ici, mais les convictions, les agissements de cette personne et les projets qu'il porte sont contraires à mes valeurs, à nos valeurs. Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ce budget. Je vous remercie.

Jean-Philippe ALLARDI

Nous allons parler de propos locaux et non pas de propos nationaux, comme nous l'a fait remarquer notre collègue.

Je voulais d'abord saluer la maîtrise de ce budget 2017 qui, malgré la baisse de la DGF, très bien expliquée par notre collègue Isabelle Drancy, vise à conserver la qualité du service public rendu aux Scéens.

On parle beaucoup de la dette. Elle est là, bien sûr, mais il faudrait mettre en face le patrimoine constitué par la ville, qui n'est d'ailleurs jamais revalorisé. Je pense qu'il y a une véritable vision politique, ne vous en déplaise, de la ville que nous allons laisser aux jeunes Scéens. Ce ne sera pas une ville sans patrimoine, puisque le patrimoine de la ville se constitue avec les opérations que nous vous avons décrites. L'exemple est notamment donné sur la résidence pour étudiants qui reviendra à la municipalité au bout de 65 ans.

Combien de Villes, combien d'équipes municipales ont cette vision du futur ? Beaucoup font de la politique en ne constituant pas de patrimoine pour leur ville. Combien de Villes louent leur mairie ou leurs locaux administratifs ? Ce n'est pas le choix de Sceaux. Alors quand on vient nous dire qu'il n'y a pas de vision pour la ville, je ne peux pas l'accepter.

Ce budget est le reflet de l'attractivité du territoire. Les critiques sont toujours nombreuses, mais qui se presse pour venir habiter Sceaux ? Où sont les demandes non satisfaites ? C'est la preuve qu'il y a un plaisir de vivre ici, ne vous en déplaise. Pourquoi ? Parce que nous proposons des services : les crèches, l'accompagnement scolaire, la présence d'établissements supérieurs que nous accompagnons, des bibliothèques. Tout cela est le patrimoine commun. Et cela va aussi accompagner le patrimoine de chacun.

Chantal BRAULT

Avant de faire une petite analyse globale, je voudrais répondre, si vous le permettez, M. le maire, à la remarque de M. Campan sur les assistantes maternelles. Nous avons aménagé un lieu, le relais assistants maternels et assistants parentaux, destiné à redonner le goût des assistantes

maternelles, à faire en sorte qu'elles trouvent dans ce lieu un accompagnement et qu'elles puissent être recensées correctement auprès des familles de Sceaux. Les assistantes maternelles coûtent plus cher aux familles, parce qu'elles ont la liberté de fixer les tarifs qu'elles pratiquent. Mais elles n'ont pas toutes le nombre d'enfants qu'elles pourraient avoir selon leur agrément. Il est vrai que les familles demandent plutôt une place dans les équipements collectifs de la Ville, parce qu'il y a un projet, un règlement et du personnel qualifié. Les assistantes maternelles font très bien leur travail, mais il se trouve que les parents sont réservés parfois à leur sujet. Et lorsque les parents qui n'obtiennent pas de place dans un équipement collectif, recherchent une assistance maternelle, ils ont de grandes difficultés à en trouver une. Ils sont souvent déçus et reviennent vers nous en disant que ce mode de garde ne fonctionne pas. Cela fonctionne quand même, mais pas forcément pour tout le monde.

Je voulais revenir également sur le coût de la masse salariale. Nous allons ouvrir deux classes supplémentaires, ce qui représente un coût supplémentaire. Il faut savoir que l'ouverture d'une classe maternelle demande le recrutement d'une ATSEM supplémentaire.

Cette augmentation s'explique également par de nombreuses raisons que nous avons déjà évoquées, notamment l'accompagnement scolaire. Sceaux compte des établissements de prestige et d'excellence, mais certains enfants rencontrent des difficultés et ont besoin d'être accompagnés par la Ville et son personnel. Tout cela a évidemment un coût.

Mais nous avons fait de gros efforts de rigueur budgétaire. Nous avons notamment réalisé des économies sur les écoles et les crèches dont nous avons diminué considérablement le reste à charge pour la Ville. Ce sont des choix que nous avons faits tout en gardant un service public de qualité auquel nous sommes extrêmement attachés. Et là-dessus, nous ne baisserons pas la garde, car nous savons pourquoi nous conduisons ces politiques.

Je reviens sur les associations dont il a été question, et notamment sur le CSCB. Tous les ans à cette époque, on accuse la Ville de je ne sais quels maux. Le CSCB va bien. Il fait son œuvre. Il a une place privilégiée dans ce quartier pour lequel il est en contrat social avec la CAF. Nous avons d'ailleurs rencontré tout récemment des responsables de la CAF qui fait une complète confiance au travail mené par le CSCB et à l'accompagnement de la Ville qui ne s'est jamais démenti. Malgré les baisses de subventions de toutes parts, la nôtre continue à leur être octroyée. Et il y a tout le reste en termes d'accompagnement, de conseil, de veille et de richesse partagée.

Merci à M. Lanier de nous apprendre que les jeunes sont une richesse, au cas où nous ne l'aurions encore pas compris depuis le temps que nous portons des projets jeunesse ! Nous savons ce qui a été fait sur cette ville pour les jeunes et nous le revendiquons. Vous avez cité certaines de nos actions, et c'est bien de l'avoir fait. Nous sommes convaincus que c'est en effet une richesse dont nous nous nourrissons particulièrement. Et nous avons encore un certain nombre de projets qui vont dans ce sens.

Vous avez dit que « Parlons ensemble de Sceaux » avaient pointé l'inégalité entre les jeunes et les moins jeunes. Je crois que si vous aviez été un peu plus présent dans ces réunions, vous auriez entendu un discours très intéressant de la part de jeunes appelant à de l'intergénérationnel. Ils veulent des lieux de rencontre et d'échange, pas uniquement pour eux, mais pour tous.

Quant aux valeurs que nous sommes amenés à partager, je crois que nous n'avons pas beaucoup de leçons à recevoir. Et je crois que nous le prouvons d'ailleurs au quotidien.

Francis BRUNELLE

Je voudrais juste aborder trois points : un petit retour sur « Parlons ensemble du centre-ville », un point sur un paradoxe politique en prenant l'exemple de la santé qui est à peu près la seule chose que je connaisse et un point sur la jeunesse et le dynamisme de la ville.

S'agissant de « Parlons ensemble du centre-ville », j'ai assisté à quelques réunions, peu nombreuses, mais les réunions auxquelles j'ai assisté étaient des réunions dans lesquelles les habitants de Sceaux pouvaient s'exprimer très librement. J'ai trouvé que c'était un exercice de démocratie participative absolument remarquable. Non seulement les gens se sont exprimés de manière libre, mais ils étaient écoutés. J'ai notamment copiloté une réunion avec des professionnels de santé où il y avait effectivement de la vision et du rêve. On a parlé de lettre au Père Noël. Les gens étaient particulièrement libres d'exprimer leurs besoins, leurs désirs, y compris des choses qui paraissent peut-être utopiques. J'ai trouvé que c'était un exercice particulièrement riche de rencontres et de créativité.

Vous avez dit que vous n'étiez pas là pour défendre le quinquennat qui s'achève. Je ne suis pas là pour l'attaquer. Néanmoins, en ce qui concerne la santé, je veux souligner un paradoxe que l'on peut également décliner dans d'autres domaines. On demande aux acteurs locaux de prendre des initiatives. Et lorsque je parle des acteurs locaux, je parle des individus, mais aussi des communes, des territoires et des régions. En même temps, et surtout depuis 5 ans, on a l'impression que le pouvoir central se durcit et reprend la main sur la totalité de ces acteurs. Je prends comme exemple le groupement hospitalier de territoire.

Il a été décidé de manière extrêmement autoritaire que les différents hôpitaux des territoires devaient travailler ensemble. Pour reprendre l'expression de M. le maire, cela a été décidé dans un bureau. Ce n'est pas la meilleure façon de faire pour permettre à la créativité des acteurs locaux de s'exprimer et d'inventer de nouvelles organisations.

Ou bien il s'agit de quelqu'un qui a un sens de l'humour particulièrement développé ou bien il s'agit d'une erreur de plume dans un texte, mais les groupements hospitaliers de territoire sont éventuellement rendus possibles par l'attribution d'une prime multi-sites permettant d'assurer la mobilité des médecins dans les territoires, le but étant d'assurer une mutualisation. Or le texte

stipule que ces primes multi-sites ne seront attribuées que si la distance entre deux structures hospitalières est supérieure à 20 km. En Île-de-France, cela fait rire. C'est juste un petit mot que vous pourrez éventuellement décliner dans d'autres domaines où je suis beaucoup moins compétent.

En ce qui concerne la vision de la ville, je remercie M. Lanier de supposer que nous avons été jeunes et que certains le sont restés. Je pense qu'il faut écouter ce qui se passe aujourd'hui. Nous savons que les moins de 30 ans ont une créativité qui n'a rien à voir avec la nôtre. Je pense que les initiatives locales et les programmes développés par beaucoup de candidats à la présidentielle seront probablement basculés cul par-dessus tête par cette jeunesse qui va transformer le monde. Un certain nombre d'économistes que j'aime beaucoup, en particulier Nicolas Bouzou, que nous avons entendu récemment à l'Académie de médecine, ont prévenu que les choses vont aller très vite. Les ruptures dans tous les domaines vont probablement surprendre un certain nombre d'acteurs politiques qui ne voient pas venir le tsunami de l'innovation. À Sceaux, nous favorisons l'innovation. Je vous engage en particulier à regarder ce qui se passe à Sceaux Smart. Nous avons eu une très belle réunion sur la santé au travail lors de la Semaine de la santé mentale. Je pense qu'il faut effectivement être très attentif à cette rupture générationnelle qui se met en place.

Je voulais enfin vous remercier d'avoir souligné l'action du CCAS. Je suis heureux de vous dire que cela se fait grâce au personnel administratif qui fait tourner le CCAS. Merci d'avoir mentionné nos deux noms, mais nous ne sommes que l'écume des vagues. La vague, c'est l'administration.

Othmane KHAOUA

Je voulais apporter également un complément. La jeunesse, c'est quelque chose d'important. C'est surtout notre avenir. Vous disiez, M. Lanier, que notre jeunesse veut des lieux pour échanger, partager, boire des coups. Certes, mais je crois que notre jeunesse veut aussi agir. Elle veut pouvoir s'impliquer et s'engager dans des projets qui ont un impact positif sur leur environnement de vie. Les jeunes veulent être des acteurs du changement. Voilà pourquoi Sceaux prépare à la mobilisation de cette jeunesse en offrant des espaces pour pouvoir s'engager et changer le monde.

Je ne citerai qu'un exemple qui est une superbe réussite : le réseau social territorial UP Sceaux. Cette plate-forme compte plus de 1 000 adhérents et plus de 106 projets à impacts positifs. C'est une plate-forme qui réunit beaucoup de jeunes et qui essaimé à travers tout le territoire national. Plus d'une quinzaine de villes se sont en effet engagées dans cette démarche des UP territoires, ainsi que la Suisse avec un UP Suisse et le Canada avec un UP Canada et un UP Québec. Et nous allons également favoriser la mobilisation des jeunes entre 13 et 25 ans.

La jeunesse, c'est l'avenir, mais n'oublions pas que c'est véritablement par le faire ensemble que l'on peut mieux vivre ensemble.

Sceaux, le 29 mars 2017

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Dominique DAUGERAS

Je voulais intervenir sur deux choses. Je veux d'abord répondre à M. Lanier. J'ai assisté à la réunion organisée par M^{me} Pourcelot et je n'ai pas eu la même perception que lui. J'avais l'impression que les gens des Blagis étaient dans l'ensemble très contents. Ils se plaignaient d'être un peu loin du centre, mais ils ne sont pas les seuls de toute façon. Ils sont au contraire très contents d'être dans leur quartier et se réjouissent des actions et des facilités offertes par le CSCB.

Vous dites que la Ville de Sceaux ne pense pas assez aux jeunes. On a l'impression au contraire que beaucoup de gens se réjouissent d'habiter Sceaux. Ce qui m'a frappée, c'est que beaucoup disaient qu'ils avaient dû quitter Sceaux à l'âge de 20 ou 30 ans, mais qu'ils étaient contents d'y revenir vers 40 ans et qu'ils trouvaient qu'ils étaient très bien accueillis dans l'ensemble, même si ce n'est pas parfait.

Je voulais aussi revenir sur une remarque d'Isabelle Drancy sur l'amélioration de la gestion des finances de la ville. C'est très bien. Je remarque que vous avez essayé de faire des économies. En revanche, les subventions aux associations ont augmenté de 10 % passant de 297 700 € à 331 300 € alors que la population de Sceaux reste stable et que le coût de la vie n'a augmenté que d'environ 1 %. Cela concerne surtout les associations sportives. On peut dire que cela concerne surtout les jeunes, mais je me demande s'il est vraiment nécessaire d'attribuer autant de subventions. J'avais déjà fait la remarque l'année dernière pour le club de basket. La subvention a légèrement diminué passant de 105 000 € à 99 000 €. En revanche, le basket féminin est passé de 50 000 à 71 000 €. Pourquoi cette augmentation ? Est-ce qu'il y a plus de jeunes filles qui font du basket ou est-ce que l'on s'est dit que les femmes méritaient davantage de subventions, car il n'y a pas de raison qu'elles n'aient pas autant que les hommes ?

Quelques autres associations semblent aussi très nettement favorisées. On passe ainsi de 22 000 à 25 000 € pour le football. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais cela représente beaucoup de subventions pour le sport, même si je n'ai rien contre.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Isabelle, peux-tu apporter quelques précisions ?

Isabelle DRANCY

S'agissant des abattements de taxe d'habitation, je n'ai pas très bien compris ce que vous souhaitiez. Voulez-vous qu'on les supprime pour tout le monde ? Soit on les maintient, soit on les

supprime, mais il n'y a pas de possibilité légale de faire des abattements de taxe d'habitation en fonction des revenus des ménages. Ce serait immédiatement censuré.

S'agissant de l'augmentation des frais de personnel, j'ai cité l'organisation des élections, mais il y a bien d'autres raisons. Tous ces éléments sont mentionnés page 27 du rapport : la revalorisation du point d'indice de +0,6 % au 1^{er} février qui pèsera pour environ 90 k€, la réforme consistant à intégrer progressivement une partie des primes dans le traitement indiciaire pour les fonctionnaires pour améliorer leur pension de retraite qui représente un surcoût d'environ 130 k€, l'augmentation des cotisations accidents du travail, contribution au transport, l'augmentation liée au déplaçonnement des taux de cotisations URSSAF.

L'augmentation des charges de personnel est liée à tous ces éléments et non pas à la seule tenue des bureaux de vote. Ces décisions nous sont imposées par l'État et nous devons obligatoirement les mettre en œuvre.

S'agissant de la remarque de M. Campan sur le fait que les habitants de Sceaux ne sont pas si riches, le revenu fiscal de référence de Sceaux s'élève à 58 800 € contre 40 k€ à Antony, 35 k€ à Fontenay-aux-Roses, 37 k€ au Plessis.

Effectivement, si l'on regarde par tranches, il y a aussi des gens en difficulté. Mais un revenu fiscal de référence moyen de quasi 59 k€ représente un écart énorme par rapport à d'autres villes. C'est la raison pour laquelle Sceaux est considérée comme étant une ville riche et supporte des prélèvements très importants. D'autant que l'effort fiscal est une deuxième donnée à prendre en compte dans le calcul de ces prélèvements.

S'agissant des subventions, leur augmentation est liée à la signature du contrat départemental. Le Département ne verse plus directement les subventions. Il nous alloue un certain volume à travers le contrat départemental que nous redistribuons en fonction des besoins et selon des critères objectifs aux associations. Ce n'est donc pas une augmentation de leur budget, mais plutôt une redistribution de ce qui leur était auparavant versé par le Département.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

S'agissant des abattements, vous venez d'apporter la réponse en indiquant à M. Campan que le revenu fiscal de référence était de 59 k€. C'est un revenu fiscal important qui démontre que cet abattement de 20 % ou 25 % est une mesure injuste.

Isabelle DRANCY

Non, c'est un abattement pour charges de famille.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Un abattement de 10 %, comme ce qui est pratiqué dans la plupart des communes, me paraît plus juste. Ensuite, il ne faut pas se focaliser sur la taxe d'habitation si l'on veut vraiment aider les familles modestes. Si vous faites un abattement pour quelqu'un qui a 60 k€, ce que vous lui redonnez comme impôts n'est pas énorme. En revanche, cet abattement grève les comptes de la ville. Si c'était quelque chose qui nous coûtait entre 200 et 300 k€...

M. le maire

Je dois vous préciser comment cela fonctionne, car je pense que vous ne connaissez pas ce dispositif. On l'explique page 44. On parle de 20 ou 25 % de la valeur locative moyenne. C'est donc un abattement en valeur absolue de 317 € pour un enfant, 634 € pour deux enfants et 1 029 € pour trois enfants.

Lorsque vous avez une taxe d'habitation de 1 000 € et que vous avez trois enfants, vous ne payez plus. Lorsque vous avez une taxe d'habitation de 5 000 € et que vous avez trois enfants, vous payez quand même 4 000 €. C'est donc un système juste. D'un côté, vous avez un écart entre 1 000 € et 5 000 € et de l'autre côté entre 0 et 4 000 €. C'est donc plus redistributif.

On peut en parler autant que vous voulez, mais cette mesure d'abattement maximum pour charges de famille, que nous avons instituée depuis près de 20 ans, est une politique très favorable pour les familles, quel que soit le niveau de revenus.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

J'ai compris le principe. Mais je ne suis pas d'accord avec la mesure.

M. le maire

Je veux revenir essentiellement sur ce que disait M. Lanier. Je pense qu'il exagère un peu lorsqu'il dit qu'il n'y a pas de vision. D'ailleurs, il n'y croit pas lui-même.

Cette ville est gérée par des équipes qui se sont succédé depuis la Libération dans une certaine cohérence. C'est grâce à cette continuité et cette cohérence dans le temps que nous avons aujourd'hui le résultat que nous pouvons constater, et qui globalement semble convenir à une grande partie des habitants, de tous âges et de toutes conditions. Il y a donc eu de la vision et il y a toujours de la vision.

Jean-Philippe Allardi l'a évoqué, notre politique de maîtrise foncière à long terme est une preuve de cette vision. C'est beaucoup plus compliqué que de simplement céder des terrains.

Notre politique de maîtrise des murs commerciaux dans les constructions qui seront prochainement réalisées est également une preuve de cette vision. Cela demande évidemment de l'investissement. Cela a un coût. Mais les loyers que nous demanderons aux acteurs économiques

concernés permettront sans aucune difficulté d'équilibrer l'amortissement de la dette et les frais financiers, sauf que nous ne ferons pas la même plus-value que certains propriétaires privés de murs commerciaux de Sceaux qui ont parfois un comportement abusif. Les contentieux sont d'ailleurs de plus en plus nombreux avec les commerçants.

Aujourd'hui, alors que ce n'était sans doute pas le cas il y a 30 ans, les acteurs économiques, les commerçants et les artisans plébiscitent plutôt le fait que la puissance publique investisse et garde la maîtrise des locaux commerciaux. Cela fait 20 ans que nous travaillons en lien direct avec l'ensemble des acteurs économiques, notamment les commerçants et les artisans. Ils savent que nous ne le faisons pas simplement pour les ennuyer ou pour prendre la main. Nous le faisons en étroite collaboration. C'est cela avoir une vision pour la ville.

En 2002, lorsque nous avons lancé l'opération d'amélioration de l'accessibilité de la gare de Robinson, on s'est aperçu qu'il y avait l'opportunité de développer un nouveau quartier. Il ne s'agit pas de créer un nouveau quartier pour se faire plaisir, mais pour accueillir de la population à proximité d'infrastructures de transport en commun, et, parce que Sceaux est une ville qui mérite d'être vécue. Pas trop, mais un peu de population en plus, c'est utile, beaucoup plus que des bureaux. Une population jeune ou moins jeune, c'est quand même moins triste que des bureaux !

Lorsque nous avons lancé cette opération 2002, je savais que ce serait long, peut-être pas à ce point. Les chantiers vont démarrer au printemps, près de 15 ans après le lancement de la première opération, après de nombreuses embûches administratives et juridiques, après de multiples contentieux, parfois des élections perdues. C'est avoir de la vision dans l'intérêt du territoire de Sceaux et de ses habitants actuels et futurs. Nous accuser de ne pas avoir de vision, c'est quand même un peu gonflé ! Permettez-moi de vous le dire.

Lorsque nous passons un temps considérable, malgré des ennuis de tous côtés, y compris de la part de l'État, non pas que ce soit volontaire, mais parce que nous avons des interlocuteurs qui ne comprennent pas ce que nous faisons, à tenter de garder la maîtrise des logements sociaux en transférant le patrimoine de Sceaux Habitat à la société d'économie mixte, je peux vous dire que cela représente un travail énorme. À cet égard, je ne remercie jamais assez nos services municipaux, mais surtout l'équipe de Sceaux Habitat, et notamment Sandrine Auclair qui fait un travail remarquable. Elle est certes passionnée, mais elle y passe un temps fou. Elle n'est pas aux 35 heures, si vous voyez ce que je veux dire.

Je pense aussi à notre équipe du service droits des sols et aménagement. Personne ne croit que nous réalisons en direct l'opération des Quatre Chemins. Personne ne le croit. N'importe quelle commune de 20 000 habitants aurait confié cette opération à une grosse SEM, à la SEM départementale ou à des aménageurs. Les opérations engagées dans les villes voisines passent par des concessions d'aménagement. Nous nous avons souhaité garder la totale maîtrise de l'aménagement. Et nous avons raison de le faire.

Nous dire que nous n'avons pas de vision, c'est quand même un peu fort ! Enfin, ce n'est pas bien grave. C'est la campagne électorale. Si vous ne vous opposez pas en conseil municipal, je comprends que cela puisse vous poser problème vis-à-vis de vos amis. Vous pouvez continuer à nous critiquer si cela vous permet d'obtenir quelques voix supplémentaires !

Isabelle a bien répondu sur les subventions aux associations. Le Département dans le cadre du contrat départemental que nous avons signé prévoyait une subvention pour Albert 1^{er} ainsi qu'une subvention pour la bibliothèque. Il comportait également la participation pour les crèches et toutes les subventions que le département donnait historiquement à un certain nombre d'associations, de l'ordre de 30 000 € pour les associations sportives. Le Département a décidé de nous donner cette enveloppe que nous pouvons redistribuer à notre guise. Nous avons donc discuté avec les associations pour déterminer le montant qu'on leur attribuait en fonction de leurs besoins. Je crois d'ailleurs qu'au total, cela ne représentait pas 30 000 €.

Un mot sur le club de basket. Il compte près de 400 enfants. C'est le deuxième club sportif de Sceaux après le tennis. C'est donc un club important. Leurs résultats sont tout à fait bons, puisque l'équipe première des filles et l'équipe première des garçons sont toutes les deux en tête. Ce sont deux associations, mais elles sont en réalité gérées par la même équipe. Les filles ont effectivement des coûts de déplacement un peu plus importants que les garçons, mais vous constaterez que les différences ne sont pas très importantes.

Il faut savoir que le basket est le sport historique de Sceaux. On a beaucoup de témoignages sur le fait que le club de basket de Sceaux a toujours été considéré comme un club populaire et formateur.

Ensuite, le fait de ne pas avoir d'installations suffisantes, de ne pas avoir d'acteurs économiques soutenant le club fait qu'il n'a pas pu se maintenir à très haut niveau. C'est quand même le seul club d'Île-de-France qui a deux équipes, l'une féminine et l'autre masculine, à un tel niveau. Là aussi, c'est un choix que nous avons fait. Je ne suis pas certain que nous pourrions le maintenir à l'avenir. Le basket fait partie du patrimoine de Sceaux comme beaucoup d'autres choses.

M. Lanier évoquait tout à l'heure le fait que nous n'étions pas très sympas avec l'État et le gouvernement. Il y a tout de même de quoi ! Vous avez vu le schéma sur les flux financiers entre l'EPT et la Ville. Ce machin n'a pas été inventé par les maires. Il a été inventé par un gouvernement perdu qui ne savait plus comment s'en sortir et par des parlementaires incompetents et incapables de comprendre ce qu'ils votent. Les maires de toutes tendances ont dénoncé ce système.

Je suis un peu déçu de ce qui s'est passé, mais mon inquiétude perdure. J'ai d'ailleurs publié une tribune sur le sujet sur mon blog. J'ai entendu les candidats venus à l'invitation de l'AMF au mois de mars dernier s'exprimer sur les collectivités locales. J'ai été déçu de l'absence de hauteur de vue de tous ces braves gens. Je sais bien qu'il faut être prudent quand on est candidat. Pour

gagner les primaires, on l'est un peu moins. Ensuite, il faut l'être davantage et se « centriser ». Il n'y a aucune remise en question du système tel qu'il fonctionne.

Deux jours après, j'étais aux Journées nationales de France urbaine où il y avait des élus de toutes tendances, maires de grandes villes et présidents de métropoles. Tous ont dit que nous étions maintenant dans la France des territoires. Mais je n'ai entendu aucun des candidats dire que l'on était maintenant dans la France des territoires. Ils ont tous présenté leur programme comme si nous étions toujours dans les années 70 ou 80, avec un État hyper puissant et omniprésent.

Comme le disait Francis, on assiste à une recentralisation qui n'est pas politique, mais par défaut, ce qui est encore pire. Un certain nombre de groupes prennent la main et les politiques n'ont plus le courage de changer cela.

Ce que nous voulons faire à Sceaux, et ce n'est pas nouveau, car cela figurait à notre programme de 2014, c'est rendre un service public de qualité. Nous le faisons et l'on voit bien dans le budget que nous essayons de continuer à développer ce service public, en ouvrant par exemple l'espace seniors des Imbergères. Des choses nouvelles se mettent en place. D'autres ne se font plus comme le service maintien à domicile. On a considéré que d'autres acteurs pouvaient le faire. La crèche familiale existait, mais on a considéré que les frais fixes de gestion de cette crèche étaient devenus trop importants.

On a un cadre de vie à maintenir et un patrimoine à entretenir. C'est notamment l'objet des opérations d'enfouissement qui sont très complexes à mettre en œuvre, nécessitent la bonne volonté de tout le monde et créent un paysage urbain provisoirement quelque peu malmené.

Et je crois que l'on a autre chose à faire, parce que l'époque a changé, parce que les relations entre les gens ne sont plus les mêmes, parce que les notions d'autorité ne sont plus les mêmes. On a à mobiliser les énergies de chacun de nos concitoyens pour qu'ils deviennent aussi acteurs de leur ville. Vous allez me dire que ce sont uniquement des mots. Mais c'est d'abord une volonté, et c'est aussi la création d'une ambiance propice à utiliser les atouts de tous. Cela ne se mesure pas forcément de la même manière que l'ouverture d'une crèche, mais cela fonctionne.

Nous avons la chance à Sceaux d'avoir une population sensible à ces démarches et très volontaire pour s'y engager. Je trouve que nous avons fait un très gros travail sur ce sujet et que les choses progressent. Il y a encore beaucoup à faire. Il y a énormément de volonté d'engagement chez nos concitoyens. Et cette volonté ne trouve pas toujours à s'exprimer, car elle nécessite des liens et des outils. Nous mettons en place ces outils et ces rencontres. Et je pense que nous sommes franchement sur la bonne voie. Nous avons ajouté à ce qui se faisait traditionnellement cette dimension de l'animation urbaine. Ce qui s'est passé avec « Parlons ensemble du centre-ville » montre bien que c'est une autre façon pour les gens de s'impliquer dans la ville.

Cela semble un peu loin du budget, mais ce n'est finalement pas si éloigné des questions budgétaires. Il faut pouvoir faire tout cela dans un cadre serein avec des services de base qui fonctionnent. Je crois que c'est le cas à Sceaux.

Je remercie à mon tour l'ensemble de l'équipe municipale, y compris l'opposition qui peut parfois nous donner des idées, et naturellement toute notre administration sous la direction de M^{me} Deverre.

Nous passons au vote.

La première délibération concerne la confirmation des modalités de vote du budget. La note de présentation comprend les sections avec tous les chapitres. Nous n'allons pas voter chapitre par chapitre, mais nous allons procéder comme d'habitude.

Jean-Jacques CAMPAN

Si j'ai bien compris, la première délibération concerne notre accord sur le vote par chapitre. Nous sommes d'accord.

En ce qui concerne les chapitres, nous votons contre tous les chapitres

M. le maire

Même chose pour le PS ? Vous avez raison ! Il faut revenir aux fondamentaux, majorité vs opposition. Macron est encore loin !

La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould,) et 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

M. le maire

Nous passons au vote sur les subventions d'équipement.

- ✓ subvention d'équipement versée au syndicat mixte Autolib' pour la création de stations Autolib sur Sceaux : 13 000 €
- ✓ subventions d'équipement versées à divers particuliers dans le cadre du fonds de soutien au ravalement et à la fondation du patrimoine : 20 000 €. Il nous reste d'ailleurs deux immeubles sur lesquels nous avons entamé une procédure pour un ravalement d'office.
- ✓ subvention d'équipement versé à France Habitation pour la construction de logements sociaux sur le territoire communal : 208 000 €. C'est une partie du montant de 1,5 M€ sur

lequel nous nous sommes engagés auprès de France Habitation pour la résidence des Mésanges.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le maire

Nous passons enfin au vote sur l'attribution de subventions aux associations et autres bénéficiaires pour un montant total de 1 862 178 € dont 572 000 € pour le CCAS et 7 500 € pour les VAE dont nous parlerons lors de la séance du conseil municipal du mois de mai.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous sommes d'accord. Les VAE ne nous plaisent pas, mais tant pis.

M. le maire

Comme d'habitude, le PS est pour les dépenses, mais contre les recettes. Vous avez voté contre les recettes du budget.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fiscalité locale 2017 – Fixation des taux d'imposition pour l'année 2017

M. le maire

Nous devons voter sur les taux de fiscalité.

Avez-vous montré le graphique sur les taux de fiscalité ? Ce graphique est intéressant, parce qu'il montre la situation des 5 villes. On a le même pour les 11 villes du territoire. On vous le communiquera la prochaine fois. On voit que les taux des villes voisines ont tous augmenté sur la période, à l'exception des taux de Sceaux. Certaines villes qui avaient auparavant des taux inférieurs à ceux de Sceaux ont aujourd'hui des taux supérieurs aux nôtres.

Nous proposons de conserver les taux inchangés par rapport à 2008 pour les taxes locales dont les produits sont destinés à la Ville, de même que les taux votés par le territoire restent inchangés.

- ✓ 13,76 % pour la taxe d'habitation
- ✓ 21,62 % pour la taxe sur le foncier bâti
- ✓ 20,96 % pour la taxe sur le non foncier bâti

Sachant qu'une partie de ces éléments correspondent à l'ancienne CAHB devenue VSGP à qui nous reverserons une partie des produits.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous voterons contre cette délibération par cohérence avec notre proposition sur l'affectation de l'excédent. Nous voudrions que ce soit un peu moins.

M. le maire

Vous avez noté que les bases ne sont revalorisées que de 0,4 %. C'est peu.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould) et 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

VIII- ADMINISTRATION MUNICIPALE

Rapport d'activités des services municipaux 2016

M. le maire

Nous sommes fin mars, et les services se sont mobilisés sur la rédaction de ce rapport. Si cela fonctionne, c'est en raison du suivi de l'activité et des chiffres tout au long de l'année. Sa présentation a légèrement changé. Vous l'avez lu et vous avez sans doute des questions.

Benjamin LANIER

Merci M. le maire.

Merci beaucoup pour le travail effectué sur ce rapport très complet et toujours très instructif.

Mes questions sont les suivantes :

Page 9, vous parlez de l'AIM des Blagis, et notamment du Point écoute parents qui n'a pas été reconduit. Pour quelles raisons ? Est-ce une question de fréquentation ?

Page 23, sur l'accueil Petite enfance, on sait que les choses sont difficiles et M^{me} Brault en a parlé tout à l'heure, on ne reviendra donc pas là-dessus. Mais qu'est-ce qui explique que l'on passe de 80 % à 62 % de satisfaction ? Est-ce, parce que l'on « impose » cinq jours de présence par semaine pour garder les subventions de la CAF ? On constate que le nombre d'heures facturées a augmenté par ailleurs. Quelle est la cause majeure de cette baisse de la satisfaction ?

Page 43, nous avons parlé la dernière fois des classes transplantées. C'est très bien et je tenais à le redire.

Page 49, je trouve que la mise en place d'une table de tri au Clos Saint-Marcel est une très bonne initiative.

Par rapport au Trianon, on peut se réjouir d'une légère augmentation de la fréquentation. Je vous suggère de mettre en place un système d'achat en ligne, puisqu'il y a le blog qui retrace la programmation à venir.

Sur le sport, il faudrait peut-être mettre davantage les équipes en avant en faisant une présentation soit dans Sceaux Mag, soit dans les newsletters envoyées par la Ville avec les matchs à venir pour sensibiliser la population et renforcer son soutien.

Page 76, sur les missions de développement durable, les perspectives présentées sont assez générales. Est-ce qu'il y aurait des choses un peu plus précises sur ces questions ?

Sur l'ESS, M. Khaoua en a parlé tout à l'heure, mais il n'y a pas de perspectives mentionnées pour 2017. Quelle est la volonté de la Ville en matière d'ESS ? Sachant qu'il y a déjà pas mal de choses qui sont faites et qui vont dans le bon sens.

Dominique DAUGERAS

Page 96, sur le nouveau service de la tranquillité urbaine, j'aurais voulu savoir ce que signifie « 234 OTV réalisées avec suivi informatisé des passages ». J'aurais voulu savoir ce que signifie ce sigle.

Une petite remarque sur du français, « mise en place de nouveaux outils de verbalisation et de reporting ». Je voulais savoir ce que veut dire le mot *reporting*. Je ne pense pas qu'il s'agisse de faire un rapport en anglais, ou même de reportages. Est-ce qu'il s'agit de signalements, de déclarations ?

Pour les nouvelles missions confiées aux agents de service, j'aurais voulu connaître leurs horaires d'intervention. Peuvent-ils par exemple intervenir le soir ? Comme vous le savez, beaucoup de gens se plaignent du bruit le soir. Est-il prévu que ces gardiens de la tranquillité urbaine et de la salubrité publique travaillent également le soir. Quels sont leurs horaires de travail et leur nombre d'heures au cours de la semaine ?

Bravo pour ce travail. J'ai oublié de vous féliciter, c'est vraiment un énorme travail.

Vous parlez de la gestion de la demande de logement social, pages 98 et 99, en indiquant le nombre de demandes reçues. J'aurais aimé connaître les critères d'attribution d'un logement social. Vous dites que 40 % des demandeurs ont des ressources supérieures au plafond PLUS et 42 % des ressources inférieures. Que veut dire PLUS ? Quel est ce plafond ?

Vous dites que « *le service Habitat est chargé en 2017 de la réalisation de différents objectifs, en particulier repérer les dossiers des publics prioritaires, afin de répondre aux 25 % de logements à attribuer aux ménages dont les revenus correspondent au plafond des ressources PLAI* ». Voilà encore un sigle.

Quels sont ces plafonds de ressources qui donnent droit ou non à l'attribution d'un logement social ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Je n'ai qu'une seule question. Mais je souhaite d'abord saluer le travail réalisé par les services. Ce rapport contient de nombreuses statistiques qui donnent une bonne idée du service public délivré par l'équipe municipale.

Ma question porte comme l'année dernière sur la communication.

L'année dernière, le rapport contenait un tableau dans lequel figurait le coût de Sceaux Mag que j'ai trouvé à l'époque exorbitant. Cette année, je me suis reporté au budget pour avoir une idée du coût. Il est d'environ 155 000 € dans la rubrique catalogues et imprimés. Je suppose que cela correspond à Sceaux Mag. Avec l'avènement du numérique, n'y aurait-il pas la possibilité de faire en sorte de diminuer ce coût d'impression ?

J'ai vu par ailleurs qu'il y avait cette année une nouveauté : notre présence sur les réseaux sociaux que je salue.

Claude DEBON

Je m'associe aux félicitations. C'est un gros travail des services municipaux. J'ai toutefois regretté qu'il n'y ait pas d'avant-propos. Il y avait dans le rapport 2015 une sorte de lettre d'introduction signée par M. le maire et M^{me} Deverre que j'avais bien appréciée. Je trouvais que cela donnait une synthèse sur les grandes réalisations de l'année et du sens à toutes ces activités. Là, on n'a ni introduction ni conclusion. Mais il y a énormément de données. Je souligne ce qui m'a semblé être un manque pour la compréhension et la signification de tout ce travail.

J'ai noté quelques questions pour lesquelles nous aurions souhaité avoir un peu plus d'informations.

Dans la rubrique Population et citoyenneté, j'ai noté qu'il y avait 447 électeurs supplémentaires. Cela m'a vraiment interrogé. C'est presque 500 électeurs nouveaux, ce qui est vraiment beaucoup.

Comme M. Lanier, j'ai noté la baisse de la satisfaction sur la Petite enfance. Je n'ai pas bien compris ce taux de satisfaction alors qu'il est toujours annoncé que 90 % des demandes sont satisfaites.

Sur l'action culturelle, on constate une chute progressive des adhérents du CSCB depuis 2011, qui peut poser question. On note également une chute de la fréquentation du Trianon importante, avec 20 000 usagers en moins par rapport à 2014, ainsi qu'une baisse de fréquentation de la bibliothèque. Je m'interrogeais sur ces baisses, car il n'y pas d'éléments nous permettant d'en décrypter les raisons.

Sur le service urbanisme, il est mentionné des réflexions sur des travaux d'extension de la halle des Blagis. De quoi s'agit-il ?

Sur le service recrutement et formation, il est indiqué un taux de rotation des agents de 7,47 % et un taux de remplacement de 106,67 %. Ce sont des écarts qui demandent une explication.

Enfin, pour terminer, il est indiqué que trois enquêtes et audits ont été réalisés sur le site de la Ville, sur les professionnels de la santé, sur les rythmes de vie des Scéens par rapport à l'appareil commercial. On aimerait avoir quelques informations sur les résultats de ces études qui ont un coût qui n'est pas seulement financier.

M. le maire

Merci.

La parole est aux adjoints et élus délégués.

Othmane KHAOUA

Merci, M. le maire. Afin de répondre à M. Lanier sur les perspectives de l'Économie Sociale et Solidaire, je voudrais rappeler très rapidement ce qui s'est fait depuis 2014, depuis la création de la délégation de l'ESS. Dès le départ, M. le maire a établi une vision dans laquelle l'un des axes stratégiques était le faire ensemble. Pour stimuler ce faire ensemble, une stratégie a été élaborée qui s'appuie sur deux objectifs principaux : la mobilisation de l'intelligence collective au service du bien commun et le positionnement de la ville comme un facilitateur de projets créateurs de valeur sociétale.

Une organisation a été proposée qui s'appuie d'une part sur la création d'un écosystème d'innovation sociétale ayant une marque déposée, Sceaux Valley, et qui fédère un certain nombre de partenaires de premier plan en capacité d'accompagner des projets, depuis l'idée jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle en passant par le financement, l'hébergement et l'incubation, et d'autre part, un réseau social territorial, UP Sceaux, qui fédère aujourd'hui plus de 1 000 inscrits en lien avec le territoire, mais également plus de 106 projets. C'est un réseau social territorial qui se réplique en grand nombre au niveau national et international.

Dans le cadre de cette organisation, pour favoriser ce faire ensemble, faire émerger les initiatives et favoriser la collaboration entre citoyens autour de projets créateurs de valeur sociétale, nous animons un forum annuel de l'économie sociale et solidaire et deux UP conférences qui attirent

près de 350 personnes provenant pour la plupart de l'extérieur de Sceaux. Ce sont véritablement des événements permettant de positionner Sceaux comme l'une des capitales des acteurs du changement.

Enfin, parmi les projets en devenir qui émergeront très prochainement, il y a d'abord la cocréation, avec l'IUT de Sceaux et l'Université de Paris Saclay, d'un diplôme en entrepreneuriat social et responsabilité sociale des entreprises. Il s'agit du premier diplôme de l'enseignement supérieur proposé en France qui permet de faire le lien entre ces deux thématiques montantes. Il y a également le lancement prochain des plates-formes Mutum Sceaux encourageant le prêt d'objets entre citoyens et Active Sceaux favorisant le rapprochement entre bénévoles et actions très précises proposées par des associations. Enfin, nous espérons très bientôt la création d'une plate-forme permettant de favoriser l'émergence de projets de jeunes âgés de 13 à 25 ans.

Voilà pour quelques-unes des perspectives qui font de Sceaux une ville précurseuse et un modèle dans ce domaine.

Florence PRESSON

Sur le développement durable, le rapport précise la position que nous avons depuis quelques années, la continuité de nos actions avec une importance forte portée sur le travail réalisé en collaboration avec le CL3D.

Comme vous avez dû vous en rendre compte, le fonctionnement a changé. On n'est plus sur un groupe de personnes clairement établi qui se revoit régulièrement pour avancer sur un certain nombre de dossiers. Chaque fois qu'une idée émane de ce groupe ou d'informations remontées par mail sur Sceaux Info Mairie, nous lançons un appel dans le magazine de la Ville et des citoyens rejoignent ponctuellement le groupe.

Si je prends l'exemple du Repair café, nous en avons rêvé et un groupe de citoyens l'a fait. Cela a été réellement une démarche avec quelques personnes présentes depuis fort longtemps dans le CL3D, mais aussi énormément de personnes qui sont arrivées suite à une information parue dans le magazine.

Ce sont par exemple les lauréats de l'appel à idées sur les jardins partagés. Le fait d'avoir lancé une démarche de jardins partagés a permis à des citoyens présentant leur projet de rentrer dans la mairie d'une autre façon, et de se rendre compte qu'il avait l'espace pour pouvoir s'exprimer, créer et lancer des idées.

Aujourd'hui, nous sommes toujours dans la poursuite de ce fonctionnement. Nous sommes là pour donner l'inspiration, stimuler et accompagner, tout en laissant la démarche au cœur des citoyens et aux belles rencontres qui peuvent se faire.

Il y a ensuite notre position au niveau du territoire. Bien évidemment, il y a la notion de collecte des déchets avec une véritable problématique sur la notion de bio-déchets.

Même si cela ne figurait pas au cahier des charges initial, Philippe Laurent est monté au créneau pour dire qu'il était indispensable de traiter cette notion de bio-déchets. Nous avons eu ce matin une réunion de travail sur le sujet. Je pense que nous ne sommes plus les seuls, à Sceaux, à être soucieux de ce sujet. D'autres collectivités nous ont désormais rejoints.

Je pense que le sujet va avancer, de la même façon que tout ce qui concerne le permis de végétalisation dont on entend souvent parler. On est dans la logique de tout ce qui concerne les jardins partagés, qu'il s'agisse d'un jardin partagé porté par la ville ou de jardins en pied d'immeuble.

Au niveau de la Métropole du Grand Paris, il y a également un certain nombre de volets environnementaux. La position de la Ville sur tout ce qui concerne l'économie circulaire continue à être importante, puisque nous sommes dans des démarches de développement de l'attractivité locale, de l'emploi local, de boucle vertueuse par rapport aux produits, qu'il s'agisse des produits alimentaires ou autres.

Sceaux porte le projet de création d'écoévénements avec un regard autre. Nous travaillons en effet depuis deux ans sur ce sujet qui est aujourd'hui repris par la Métropole.

Voilà quelques éléments, j'en oublie sans doute, car il y en a beaucoup. Je suis à votre disposition pour en reparler.

M. le maire

Merci Florence.

Chantal, voulez-vous dire un mot sur la Petite enfance ?

Chantal BRAULT

Nous en avons déjà beaucoup parlé. Le taux de satisfaction n'est pas à mettre en cohérence avec ce que l'on dit de la réponse apportée aux demandes. Des enfants sont inscrits dans les crèches sur un cursus de trois ans. Le taux de remplissage est excellent, mais des familles restent néanmoins sur le bord de la route, parce qu'il y a de plus en plus de demandes et de plus en plus de demandes de contrats sur cinq jours. C'est l'optimisation qui donne ce résultat. Mais cela reste néanmoins un taux tout à fait exceptionnel. Il y a davantage d'enfants et davantage de demandes. Nous allons devoir répondre à plus de 171 demandes en attente, et ce sont des enfants qui sont en première demande. Il y aura nécessairement des difficultés pour répondre à tous.

S'agissant du Point écoute parents au Blagis à l'AIM, nous sommes en train de mettre en place un Point écoute parents dans l'école des Blagis pour répondre aux questions sur les problématiques d'éducation. Cela jouera, selon moi, un vrai rôle, beaucoup plus qu'à l'antenne où les gens ne venaient pas suffisamment.

M. le maire

L'augmentation des demandes d'accueil en crèche est liée aussi au fait que les assistantes maternelles ne font pas recette, contrairement à ce que semble penser M. Campan. Nous sommes surpris par l'augmentation importante des demandes par rapport à l'année dernière. Nous avons en effet reçu 30 ou 40 demandes supplémentaires alors même que le nombre de naissances n'a pas augmenté d'autant. Il faudra en analyser les raisons.

Donner le calendrier des matchs est une bonne suggestion. Mais il est déjà publié sur le magazine et nous faisons parfois un article sur les clubs sportifs. On ne peut pas non plus parler que de ça.

Sur le Trianon, nous avons fait une étude il y a un an et demi qui montre que le vrai potentiel du Trianon, compte tenu de la présence du Select à Antony et du Rex à Châtenay se situe entre 50 et 60 000 entrées par an. Avec 50 000 entrées, nous serions déjà le premier monoécran de France. Nous avons connu 80 000 entrées certaines années, le Select étant fermé. Il y a par ailleurs des années plus fastes que d'autres en termes de fréquentation.

Nous avons certainement un travail à faire en termes de médiation ou peut-être de réservation en ligne. Vous savez que le directeur a pris sa retraite. Nous avons recruté une directrice qui arrivera le 10 avril. Elle connaissait le Trianon de réputation. Elle est très contente d'arriver. Elle s'est engagée à faire un petit état des lieux lors de son arrivée. Mais il n'y a pas péril en la demeure, même si la fréquentation est légèrement en baisse. Il y a énormément de débats organisés par l'équipe, par l'association des Amis du Trianon ou d'autres associations encore. Le festival du film « Sociétés en transition » a été créé fin février. Nous l'avons d'ailleurs fait en commun avec Bourg-la-Reine. Tout cela fait que nous avons un cinéma qui vit, ce qui est très bien.

Pour répondre à M^{me} Daugeras, OTV signifie Opération Tranquillité Vacances. Ce sont les habitants qui préviennent la mairie de leur absence. Les services passent régulièrement et envoient un message pour dire que tout va bien. Les logements qui sont ainsi suivis font très peu l'objet de cambriolages.

S'agissant des horaires du service tranquillité urbaine, les agents terminent à 20 h 30. Je n'envisage pas, dans l'avenir immédiat, une présence de ce service la nuit. Les questions de sécurité sont en effet plus prégnantes la nuit. Et c'est la police nationale qui doit intervenir. Ou alors, il faut avoir une police de 40 ou 50 personnes comme dans la ville voisine. Ce n'est pas le choix que nous faisons. Si nous décidons d'avoir une police de 40 ou 50 personnes, on fera le choix de ne plus avoir une ATSEM par classe. On ne fait même plus d'ATSEM du tout. Sceaux est l'une des rares villes à avoir encore l'équivalent d'une ATSEM par classe.

Sur la désignation des logements, je laisse la parole à Roselyne Holuigue-Lerouge. Il faut être clair, la Ville n'attribue pas les logements.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Les critères d'attribution sont ceux du code de la construction et de l'habitat. Ils sont très normalisés. Je ne rentrerai pas dans le détail, car je ne les connais pas tous par cœur. Pour 2 personnes, il faut 2 pièces. Pour 3 personnes, il faut 3 pièces. Il faut un certain nombre de mètres carrés par personne.

30 % de nos logements sont accordés à des familles en plus grande difficulté que les autres avec des critères supplémentaires pénalisants. Ces attributions nous sont imposées par le préfet. C'est ce que l'on appelle les DALO ou les PDALPD, plan départemental d'aide au logement des personnes en difficulté. Ces personnes sont en plus grande difficulté à cause de violences, de problèmes de santé, de problèmes de surpopulation, etc.

Nous prenons également en compte les cas d'urgence. On reçoit du public et s'il y a vraiment un problème, on essaie de traiter les urgences.

PLAI, PLUS et PLS font référence à des catégories d'appartements correspondant à des modes de financement spécifique. À chacun de ces labels correspond un plafond de ressources maximales. À titre d'exemple, le plafond de ressources applicables pour un PLAI est de 12 000 € de revenu fiscal de référence pour une personne, de 27 000 € pour quatre personnes. Le plafond de ressources des PLUS et PLS est plus élevé.

Cela ne dit rien de la catégorie de standing, ces PLAI pouvant avoir un très bon standing. Et les loyers sont adossés à ces catégories.

La résidence des Bas Coudrais, malgré son grand âge et un certain nombre de problèmes, est labellisée PLS, ce qui nous pose de grands problèmes.

Cela demande de prendre en considération tout un tas de critères pour l'attribution des logements. C'est assez complexe.

M. le maire

Il y a encore 3 points auxquels je veux répondre.

Le coût de Sceaux Mag est toujours le même. Si l'on fait un magazine seulement électronique, cela ne fonctionnera pas. Si vous saviez le nombre de personnes qui sont connectées, puisqu'elles envoient des mails, pour demander quelque chose de très simple qui figure sur le site. C'est extraordinaire. On nous demande ainsi les heures d'ouverture de la mairie alors qu'elles sont indiquées sur le site.

On pourrait avoir un système dans lequel on demanderait aux gens qui ne veulent plus recevoir le magazine papier de se signaler, mais ce n'est pas très vendeur pour la Ville. Le problème, c'est qu'il est de plus en plus compliqué d'avoir accès aux boîtes aux lettres. Peut-être que tout cela peut évoluer dans les années à venir.

S'agissant des électeurs nouveaux, vous avez raison. On compte 400 électeurs supplémentaires. C'est un phénomène assez classique dans l'année précédant les élections présidentielles.

S'agissant de la halle des Blagis, nous avons en effet engagé une réflexion sur l'espace situé à proximité de la salle forme et santé. Cette salle fonctionne très bien. Elle n'était pas prévue pour cela au départ, mais puisque nous avons décidé de la conserver, il faudra réaménager les vestiaires et les douches. Nous avons imaginé d'ajouter une salle dans ce passage qui est aujourd'hui très difficile à gérer. Tous ces lieux qui ne sont pas gardés accueillent des activités que tout le monde dénonce. Nous allons donc engager cette étude en vue de réaliser une extension de la salle forme et santé.

Nous passons au vote pour prendre acte de la présentation de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Pouvoirs du maire – délégation du conseil municipal concernant le droit de préemption urbain.

M. le maire

Il s'agit d'une délibération liée à cet imbroglio sur les droits de préemption.

La loi du 27 janvier 2017 a transféré de plein droit le droit de préemption urbain au territoire, celui-ci étant désormais compétent en matière d'urbanisme.

Le territoire a délégué cette possibilité à son président, ce qui a été fait lors du conseil de territoire du 7 mars.

La loi a dit que les territoires pouvaient à déléguer à nouveau aux communes l'exercice du droit de préemption avec toutefois une incertitude juridique, puisqu'il ne peut pas être délégué de manière globale, mais sur des zones identifiées.

Après discussion, le territoire a délégué son droit de préemption à chacune des 11 communes sur des zones identifiées. Pour ce qui concerne Sceaux, il s'agit des zones UA, UC, UPa et UPb, la zone UE n'étant pas concernée.

Il s'agit maintenant de faire en sorte que la commune puisse déléguer au maire le droit de préemption. Vient se greffer là-dessus la question de l'établissement public foncier d'Île-de-France, dont nous avons signé la convention récemment, qui a son propre régime.

On revient donc partiellement à la situation antérieure. Et pour tout cela, il faut beaucoup de papier.

Dominique DAUGERAS

Qu'est-ce que le droit de préemption urbain renforcé ainsi que le droit de priorité ?

M. le maire

Le droit de préemption urbain renforcé s'applique sur toutes les transactions immobilières. Nous l'avons instauré pour avoir une vision globale de l'ensemble des transactions immobilières à Sceaux.

Il faut savoir que nous garderons l'information, puisque les DIA continueront à être envoyées à la mairie. Pour celles qui concernent le territoire, nous les transférerons au territoire. Le président pourra apposer sa signature, puis elles nous reviendront. Pour ce qui concerne la partie qui aura été redéléguée aux communes, nous procéderons comme avant. Mais nous gardons l'information sur l'ensemble des biens.

Jean-Jacques CAMPAN

Cette affaire rentre dans ce que l'on pourrait appeler le plat de spaghettis. On donne ceci, on reprend cela. On en a parlé tout à l'heure. Rappelez-vous, je crois avoir fait une intervention lors du débat d'orientations budgétaires sur ce que vous avez appelé « incompétence ». Je ne l'avais pas nommée en tant que telle, parce que je ne voulais pas être trop méchant, mais c'est bien ce que je voulais dire.

La logique était de donner à ces établissements publics territoriaux une vision plus globale sur les aménagements, l'urbanisme, etc. Il n'est donc pas complètement stupide que leur soit délégué le droit de préemption, même si nous sommes contre ce principe.

Si je comprends bien, la préemption sur la zone UE sera donc faite par l'établissement public territorial.

M. le maire

C'est lui qui signera.

Jean-Jacques CAMPAN

Autrement dit, en cas de transaction sur un pavillon, il reviendra au président de l'EPT de préempter ou non. En fonction de quels critères le fera-t-il ?

M. le maire

Il faut lui demander. Je pense qu'il demandera l'avis du maire, pour l'instant. Dans 10 ans, je ne sais pas.

Jean-Jacques CAMPAN

Sceaux, le 29 mars 2017

Pour tout dire, on n'y comprend pas grand-chose. Si vous le permettez, on s'abstiendra.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Dauger).

X- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

XI- COMMUNICATIONS DU MAIRE

J'ai trois communications à vous faire.

Vous le savez sans doute, car on en parle beaucoup dans la presse, il y a un peu partout en France des problèmes de remplacement d'enseignants dans les écoles, les collèges et les lycées. Nous avons un souci assez important à l'école du Petit Chambord. Ce n'est pas du tout lié au fonctionnement de l'école elle-même, qui fonctionne très bien, avec une directrice remarquable. Cette école compte 11 classes. Plusieurs de ces classes ont des enseignants absents et non remplacés. Par exemple, une classe de cours préparatoire n'a pas d'enseignant attiré depuis la rentrée scolaire. Une classe de petite section de maternelle a aussi fait l'objet de remplacements épisodiques. Plusieurs classes n'ont qu'un enseignant affecté à mi-temps, les élèves étant rassemblés au sein d'autres classes les autres jours. Cette situation n'est absolument pas normale. Nous parlions tout à l'heure de nos relations avec l'Éducation nationale. Ces relations sont bonnes avec l'Inspectrice, mais l'on sent une espèce de flottement dans la prise en compte de ces problèmes de remplacement. Ceci n'est pas propre à Sceaux.

Je voulais simplement vous dire que j'ai saisi de manière assez ferme le Directeur académique des services de l'Éducation nationale de cette difficulté. Les parents se sont également mobilisés.

La seconde communication porte sur l'action de la police nationale. À l'occasion de la dernière séance du conseil, en répondant à une question orale, j'avais été amené à rappeler le rôle de la police nationale en ce qui concerne la sécurité sur notre territoire.

Je tiens simplement à revenir sur cette question au regard de l'activité des services de police nationale au cours des dernières semaines. Vous le savez, le commissariat de Châtenay connaît Sceaux, le 29 mars 2017

depuis plusieurs années une diminution importante de ses effectifs. Le commissaire a d'ailleurs donné les chiffres lors de la réunion publique organisée au Blagis avec les locataires des Bas Coudray. Les effectifs sont ainsi passés de 125 à 93 en quelques années.

En dépit de cela, la police a mené des actions très efficaces dont je vous donnerai quelques exemples :

- ✓ Interpellation d'auteurs de dégradation de biens publics, en l'occurrence du mobilier urbain de la commune ainsi que des tags.
- ✓ Interpellation des auteurs d'un vol au préjudice de plusieurs commerces scéens, grâce aux investigations de la police scientifique.
- ✓ Interpellation de plusieurs cambrioleurs dans différentes circonstances, par exemple des individus rejoignant la garde Robinson avec des sacs, individu en fuite après le déclenchement d'une alarme, signalement par des habitants de l'intrusion de plusieurs individus dans une propriété.
- ✓ Interpellation d'un exhibitionniste dans le parc de Sceaux. C'est celui qui a fait beaucoup de bruit au Petit Chambord.
- ✓ Interpellation d'individus en possession d'un scooter volé.

Ce sont des résultats importants. Je veux le dire et rappeler que le dépôt de plainte est important. Dans plusieurs de ces affaires, l'interpellation a été facilitée par le signalement de témoins de phénomènes suspects. Il est donc important que chacun s'attache à contribuer à la sécurité de tous en appelant la police nationale. De telles initiatives permettent en effet des interpellations immédiates.

Je tenais à vous faire part de ces exemples d'actions du service de police nationale qui montre l'implication des agents sur notre territoire et leur professionnalisme, malgré des effectifs insuffisants.

J'entends trop souvent certains de nos concitoyens qui ne jugent pas utile de saisir les services de police en doutant de la capacité de ceux-ci d'intervenir immédiatement et efficacement. C'est une erreur.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de transmettre au commissaire de police et à ses équipes les remerciements de notre conseil municipal pour cette implication au service des Scéens. Ils ont besoin de nos encouragements.

Il y a en effet des discussions, au niveau de la police d'agglomération, sur le redécoupage des commissariats. Il est envisagé une suppression de certains commissariats et un regroupement avec des commissariats plus gros. Nous serions ainsi rattachés au commissariat d'Antony. C'est ce que j'ai entendu, mais ce n'est pas officiel. Je vous le dis simplement pour information.

Je laisse la parole à Chantal Brault pour la dernière communication.

Chantal BRAULT

J'étais cet après-midi au salon des maires d'Île-de-France avec des membres du conseil d'enfants qui sont allés chercher leur trophée pour un très beau projet qu'ils ont conçu l'année dernière. Ce projet a été soumis au Concours des conseils d'enfants et de jeunes de la région Île-de-France.

Trois villes ont été retenues, parmi lesquelles Sceaux. Je veille un peu sur le sujet, en tant que référente de la commission éducation à l'AMIF. Le projet de Sceaux a été reçu d'une manière tout à fait exceptionnelle. Ce projet a eu en effet un énorme succès par sa réalisation, son message, sa présentation, sa diffusion et son rayonnement. Les enfants ont réalisé une bande dessinée intitulée « Quand le chat n'est pas là, les souris cliquent sur n'importe quoi » pour parler des risques d'Internet. C'est une bande dessinée que les enfants ont voulue, conçue et portée à son terme. Leur engagement citoyen a été salué aujourd'hui par l'AMIF.

À cette occasion, nous avons félicité la démarche citoyenne que constituent les conseils d'enfants. Il en existe beaucoup en Île-de-France. Certains dossiers étaient assez intéressants, mais en comparaison de notre projet, il n'y avait aucune hésitation possible.

M. le maire

On peut applaudir les enfants du conseil d'enfants.

Applaudissements.

Nous devons également recevoir un autre prix le 30 mars.

Chantal BRAULT

Nous sommes en effet nominés pour la presse municipale. Nous sommes susceptibles d'avoir une reconnaissance sur le guide des seniors, sur notre magazine et sur d'autres points de notre communication. Je ne sais pas dans quel secteur nous serons reconnus, mais nous obtiendrons sans doute un prix dans l'une de ces catégories.

M. le maire

Vous avez la photo. Vous reconnaissez dans doute M^{me} Brault. Sur la gauche de la photo, vous pouvez voir Khadija, l'une de nos animatrices vedettes.

Chantal BRAULT

Ces projets ne se font pas sans la volonté du maire, qui a été saluée à cette occasion. Mais il y a aussi des services qui accompagnent tout ce travail considérable. Les animatrices sont passionnées par ce qu'elles font auprès de ces enfants qui sont remarquablement engagés, astucieux et fins. Ils ont parlé au micro cet après-midi, et c'était un bonheur. Je suis très fière des enfants de Sceaux et du travail citoyen que je fais avec eux.

M. le maire

Nous aussi.

XII- DÉCISIONS DU MAIRE

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions du maire ?

Dominique DAUGERAS

Il s'agit d'une question sur la décision 2017-28 qui concerne une maison située juste à côté de la mienne, 16 rue Jacqueline.

« Acceptation d'un don sans conditions ni charges d'un acte d'adjudication à la criée de la propriété, sise 16, rue Jacqueline, faisant partie de l'ancien lotissement dit "des Sablons" construit par l'entrepreneur Ladis Lewkowicz ».

Qu'est-ce que cette acceptation d'un don sans conditions ?

M. le maire

C'est le don d'un acte d'adjudication. Il s'agit du document et non pas la propriété. Sinon, nous aurions pu faire un immeuble à côté de chez vous. Cela aurait été sympa. On aurait fait une résidence pour étudiants, avec un café.

Quelqu'un nous a donné l'acte d'adjudication que nous avons enregistré en archives.

XIII- QUESTIONS ORALES

Question orale de Claude Debon

Claude DEBON

Elle concerne le coût de la rénovation de l'église Saint-Jean-Baptiste de Sceaux.

Dans les décisions du maire qui concluent les délibérations des conseils municipaux, nous voyons régulièrement arriver des avenants au marché conclu préalablement pour la rénovation de l'église.

D'où la question : où en est-on dans le coût actuel du marché de rénovation pour la ville par rapport aux coûts prévisionnels et comment expliquez-vous les augmentations régulières ?

M. le maire

Vous avez tout à fait raison de souligner ce point. Je vous précise que le montant initial des marchés de travaux pour la restauration de l'église, en tout cas pour cette opération, s'élevait au départ à 2,3 M€ HT, soit 2 762 M€ TTC.

Ce montant a été augmenté par 21 avenants pour les 9 lots. Ce total d'augmentation représente 674 k€ HT. On est passé de 2,3 M€ HT à pratiquement 3 M€ HT. L'ensemble de ces avenants représente 674 k€.

Évidemment, cela se traduit par une augmentation du montant des différents marchés, mais tout ceci a été fait conformément aux règles en matière de marchés publics.

Des travaux devaient être engagés pour mesurer le niveau de dégradation des pierres et adapter le programme de réfection en conséquence. Les diagnostics réalisés en amont du chantier ne permettaient pas de disposer d'informations suffisamment précises. Une provision pour imprévus avait d'ailleurs été intégrée pour un montant de l'ordre de 300 k€ dans les sommes inscrites au budget initial lorsque nous avons présenté le dossier à la DRAC et au conseil. Nous avons provisionné une somme pour des imprévus, mais qui n'est pas suffisante.

Je vous rappelle que ce bâtiment est un édifice classé au titre des monuments historiques et qu'il date à son origine, avant ses extensions, du XIII^e siècle. L'avancement des travaux a ainsi rendu visibles des parties insoupçonnées et très abîmées de l'édifice, notamment des pierres, des charpentes, des pinacles qui ne pouvaient pas être chiffrées préalablement. La majeure partie des avenants concerne le lot de maçonneries, ce qui s'explique notamment par le fait qu'une grande partie des pierres et des arcs-boutants ont dû être remplacés.

Par ailleurs, des restes de décors peints ont été découverts à l'intérieur de l'église. À la demande de la DRAC, la restauration de ces décors peints a été engagée pour un montant de 54 k€ HT. Je rappelle à cet égard que les travaux actuellement réalisés sur l'église ont donné lieu à des subventions significatives pour un total de 1 172 k€, avec comme principal financeur la DRAC qui a accordé près de la moitié des subventions.

Nous avons dépensé pour l'opération numéro un de l'église environ 200 k€ TTC avant 2015. Nous avons dépensé 670 k€ TTC en 2015, 1 691 k€ TTC en 2016 et 1 782 k€ TTC sont inscrits au budget 2017. Cela représente un total tout compris de l'opération de 4 085 k€. 3 millions d'euros hors-taxes de travaux auxquels s'ajoutent les études, les honoraires d'architecte et la TVA.

Très franchement, ce sont des majorations qui ne sont pas totalement étonnantes dans une opération de ce type. On s'était dit qu'il y aurait des imprévus. Je crois que l'on avait prévu

370 k€. Nous en sommes à 670 k€. Rien que les décor peints, c'est quelque chose que tout le monde ignorait. Et surtout les arcs-boutants.

Question orale de Dominique Daugeras

Dominique DAUGERAS

Ma question s'intitule hygiène et sécurité à Sceaux.

Une campagne d'affiches vient d'être lancée en faveur de l'hygiène et de la sécurité, en menaçant de sanctionner les personnes crachant des chewing-gums, laissant traîner leurs poubelles dans la rue ou y abandonnant des dépôts d'ordures.

Nous ne sommes pas contre, mais :

- ✓ Les poubelles étant collectées parfois tard et à des heures irrégulières, leurs propriétaires doivent-ils rester à côté jusqu'au passage de la benne ?
- ✓ Les poubelles publiques débordent, car elles sont insuffisantes. Pourquoi ne pas en augmenter le nombre ?
- ✓ Pourquoi ne pas inclure les déjections canines dans cette campagne ? Je sais que cela est considéré comme pouvant porter bonheur, mais ce n'est pas toujours le cas.

M. le maire

Chère Madame, votre question relative au caractère aléatoire des horaires de la collecte des déchets me donne l'occasion de rappeler que les nouvelles modalités de celle-ci, telles qu'elles ont été définies par l'établissement public Vallée Sud Grand Paris et son prestataire ne sont pas satisfaisantes.

J'ai d'ailleurs constaté, comme certains d'entre nous qui assistions au conseil territorial hier soir, que le président lui-même reconnaît que c'est le bazar. C'est ce qu'il a dit. Il a dit que le territoire avait d'ores et déjà imposé 400 k€ de pénalités à l'entreprise pour non-respect des circuits.

Cette situation que nous constatons depuis le 1^{er} janvier constitue une réelle difficulté pour parvenir à ce que les containers pleins ou vides ne restent pas trop longtemps sur l'espace public. Néanmoins, ces difficultés n'exonèrent pas les habitants de prendre des mesures pour que leur container soit sorti au plus près de l'horaire prévisionnel de collecte et rentré rapidement ensuite. Nous avons défini des horaires par arrêté municipal. Cela devrait pouvoir se faire. Naturellement, nous n'allons pas verbaliser si le prestataire du territoire n'a manifestement pas fait son travail.

Cela dit, des progrès restent à faire sur de nombreux endroits du territoire. Il résulte de cette situation regrettable, contre laquelle tous les maires du territoire se sont élevés, car c'est à peu près partout pareil, sauf à Montrouge qui a conservé sa collecte par des agents municipaux, des

problèmes de salubrité publique ainsi que des problèmes de sécurité. À cet égard, le commissaire m'a écrit pour dire qu'il constatait une augmentation préoccupante du nombre de containers sur les trottoirs, vides ou pleins. Il considère que cela est sujet à accentuer l'insécurité.

Un certain nombre de personnes m'ont par ailleurs écrit en disant qu'à certains endroits, les trottoirs étaient encombrés de containers. Les trottoirs étant parfois relativement étroits, cela constitue une entrave à la circulation des piétons qui sont parfois obligés de descendre sur la chaussée, ce qui n'est pas normal.

Le cadre de vie, ce n'est pas uniquement les bâtiments. Ce sont aussi tous ces détails qui, si nous n'y prenons pas garde, viennent dégrader rapidement l'image que l'on peut avoir de la ville et de l'endroit où l'on vit. Il est donc important que nos agents puissent veiller à ce que chacun prenne toutes les mesures de nature à parvenir à une présence la plus limitée possible de ces containers sur l'espace public, tout en reconnaissant que la situation actuelle n'est pas due uniquement aux habitants qui ne feraient pas d'efforts, mais également aux insuffisances du prestataire.

Comme vous avez pu le voir, certains containers débordent ou des sacs plastiques sont déposés à côté des conteneurs. Et cela ne concerne pas le prestataire. C'est la raison pour laquelle nous avons instauré une amende pour les containers qui ne sont pas fermés. Un container fermé sur la voie publique, ce n'est pas bien, mais c'est mieux qu'un container débordant de sacs dont le couvercle est ouvert.

Nous rappelons aux personnes concernées qu'il leur appartient de saisir les services de Vallée Sud Grand Paris, afin de disposer de containers supplémentaires en cas de besoin. Ils les amèneront. Encore faut-il les appeler et encore faut-il appeler les services de Vallée Sud Grand Paris lorsque le couvercle est cassé. Il est en effet contraire au règlement sanitaire départemental d'avoir des containers sans couvercle. Il n'est pas interdit non plus de passer de temps en temps un coup de jet d'eau sur son container.

À cet égard, j'ai constaté des situations absolument anormales, y compris dans la rue piétonne. Vous avez un conteneur ou deux avec des tas de cartons qui restent dehors toute la nuit. C'est absolument anormal. C'est digne de pays qui ne sont pas organisés. Je n'admettrai pas cela. Nous avons fait des remarques à un certain nombre de riverains de la rue piétonne. Ils ne les prennent pas forcément bien. Ils me disent surtout qu'ils n'ont pas de place. Ce n'est pas notre problème. J'ai des exemples d'artisans qui ont remplacé les locaux prévus pour leurs containers pour en faire autre chose, agrandir leurs locaux d'activité par exemple. Si jamais ils n'ont pas assez de place, ils peuvent évacuer leurs ordures eux-mêmes. Quelques commerçants le font.

Vous évoquez par ailleurs la question des corbeilles publiques qui débordent parfois. Ainsi que vous l'avez peut-être noté, ces débordements sont dus à une pratique qui tend à se développer

suivant laquelle les habitants mettent leurs sacs d'ordures ménagères dans ces corbeilles. Nous le savons grâce aux caméras de vidéosurveillance.

La capacité des corbeilles n'est pas prévue pour cela. Augmenter le nombre de corbeilles comporterait le risque d'encourager ces pratiques. Nous avons d'ailleurs mené une expérience extrêmement intéressante, au niveau du Crédit Lyonnais à l'angle de la rue Eugène Maison et de la rue Houdan. Il y avait deux corbeilles qui débordaient. Depuis que nous les avons enlevées, il n'y a plus rien. C'est la raison pour laquelle nous avons enlevé une autre corbeille rue Gaston Lévy. Je pense que là où il y a une espèce d'attraction des sacs-poubelle pour les corbeilles publiques, il faut enlever la corbeille. Nous l'avons fait devant l'école du Petit Chambord. Je pense que nous allons généraliser cette pratique.

Dernier point sur les déjections canines, je vous confirme que la verbalisation est bien prévue, selon les dispositions visées par la campagne de sensibilisation en cours, à 68 €. Évidemment, verbaliser un propriétaire de chien n'est pas facile. Une fois que l'on constate l'infraction, il est souvent déjà parti.

Aux enjeux de cette question, la campagne de lutte contre les incivilités, qui n'est pas qu'une campagne publicitaire et qui est aussi accompagnée d'actes, se poursuivra sous différentes formes.

Question orale de Jean-Jacques Campan

Jean-Jacques CAMPAN

Il s'agit de la place de Gaulle et de « Parlons ensemble de Sceaux ».

Vous présentez l'opération « Parlons ensemble de Sceaux », relative au réaménagement du centre-ville et de la propriété du château de l'Amiral comme une consultation de la population qui, selon vos propos, est censée s'approprier ce projet.

Or nous avons relevé dans un article des Échos du 8 mars 2017 sous le titre : « **Le rachat de la bâtisse par la municipalité donne le coup d'envoi du réaménagement du centre-ville.** »

« 9 candidats se sont portés volontaires pour réaménager cette maison de maître du XVIIe siècle et ses alentours... dans le cadre de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris". Trois d'entre eux ont été retenus mercredi dernier en finale. À eux d'imaginer la nouvelle vie de cette bâtisse jouxtant le centre-ville. »

La question est :

Est-ce au Scéens, que vous avez invités à grands frais, d'imaginer la nouvelle vie du château de l'Amiral et de ses alentours ou est-ce à ces groupements de BTP que vous n'avez d'ailleurs pas évoqués auparavant ? Quel cahier des charges a été remis aux trois finalistes ?

M. le maire

Suite à vos interrogations sur les liens entre la démarche « Parlons ensemble du centre-ville » et l'appel à projets de la Métropole du Grand Paris, je vous rappelle avoir évoqué ce sujet à l'occasion de chacune des rencontres qui se sont tenues au château de l'Amiral.

La Métropole du Grand Paris a en effet souhaité identifier différents sites présentant des enjeux métropolitains. Le secteur de la place du général de Gaulle et ses abords ont été retenus à ce titre par la Métropole. Des équipes ont donc exprimé leur intérêt pour ce site.

Ainsi que je l'ai exposé à de nombreuses reprises, ces équipes seront destinataires des éléments qui émaneront de la démarche « Parlons ensemble du centre-ville » quand ceux-ci auront été formalisés. Je vous rappelle qu'une réunion de restitution se tiendra le 19 avril. J'aurai l'occasion de vous proposer de mettre ce point à l'ordre du jour du conseil municipal du 11 mai prochain. Après avoir eu un débat avec la population, nous aurons donc un débat avec les élus au conseil municipal.

Ces éléments constitueront le cahier des charges des considérations à prendre en compte par chacun pour l'avenir du centre-ville en général et pour la propriété du château de l'Amiral en particulier.

Je vous rappelle en effet que la démarche « Parlons ensemble du centre-ville » ne porte pas spécifiquement sur cette propriété ni d'ailleurs sur ses alentours, mais sur l'ensemble des questions considérées comme des enjeux par les parties prenantes à la démarche pour le centre-ville de Sceaux dans un contexte métropolitain en évolution. Un certain nombre de personnes ont d'ailleurs parlé de l'église, du parvis, de la prolongation de la rue piétonne, etc.

Je dois vous dire aussi que la démarche « Parlons ensemble du centre-ville » a été annoncée de longue date, notamment dans le dossier de Sceaux Mag de juin 2016 qui portait sur le centre-ville.

Je vous précise à cet égard que ce n'est qu'en octobre que la Métropole du Grand Paris a décidé de sélectionner certains sites au titre de l'opération « Inventons la Métropole ». La démarche « Parlons ensemble du centre-ville » a donc été lancée avant que la Métropole ne lance sa propre initiative.

Lorsque la Métropole a lancé son initiative, nous avons cru intéressant d'y participer. D'abord, parce que cela mettait la lumière sur le centre-ville de Sceaux qui était ainsi considéré comme un

des sites intéressants et représentatifs de la Métropole dans sa diversité. Ensuite, parce que cela peut également amener soit des opérateurs, soit des idées. Et je ne vois pas pourquoi l'on se priverait de l'intelligence des autres. Nous sommes nous-mêmes très intelligents, mais si d'autres sont aussi intelligents, pourquoi n'en profiterions-nous pas ?

Je vous rappelle que nous sommes propriétaires à la fois du château de l'Amiral, de la place de Gaulle et des immeubles qui s'y trouvent, à l'exception d'un bâtiment. Je ne vois pas très bien ce que l'on risque. Tant que nous n'avons pas vendu, nous en sommes maîtres. J'ai cru comprendre que certains s'inquiétaient. Si l'on a envie de s'inquiéter, on peut toujours s'inquiéter.

Dès que les éléments issus de la démarche auront été rassemblés et structurés, une restitution sera faite le 19 avril et nous organiserons un débat au conseil municipal. Nous définirons un document d'orientations qui portera sur le centre-ville, sur le château de l'Amiral et la place de Gaulle. Ce document d'orientations constituera la volonté manifestée par la ville de Sceaux sur l'évolution de son centre-ville après avoir recueilli l'avis d'un millier de personnes lors de ces opérations.

Il est 23 h 30. Nous avons terminé.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous n'avez pas répondu à la question ? Sur quel cahier des charges ces trois finalistes ont-ils travaillé ?

M. le maire

Le cahier des charges sera décidé lors du conseil municipal du 11 mai.

Jean-Jacques CAMPAN

Non, puisqu'ils ont déjà été retenus. Sur quelle base ont-ils été retenus ?

M. le maire

Ils ont été retenus par la Métropole.

Jean-Jacques CAMPAN

Sur quelles bases ?

M. le maire

Ils ont été retenus par la Métropole du Grand Paris. Le jury était précisé par M. Éric Cesari, vice-président de la Métropole du Grand Paris. Il n'y a rien de plus à ajouter.

La séance du conseil municipal est levée à 23 h 37.